

**Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale**

**Brusselse Hoofdstedelijke Raad**

**Séance plénière  
du jeudi 20 juin 1996**

**Plenaire vergadering  
van donderdag 20 juni 1996**

**SOMMAIRE**

**INHOUDSOPGAVE**

	Pages
EXCUSES	791
COMMUNICATION DU PRESIDENT	791
COMMUNICATIONS:	
Cour d'Arbitrage	791
Délibération budgétaire	791
COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET SITES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE	
Présentation de la liste double de candidats	791
PROJETS D'ORDONNANCE, PROJETS DE REGLEMENT, BUDGET ADMINISTRATIF ET INTERPELLATIONS JOINTES AUX BUDGETS	
— Projet d'ordonnance ajustant le Budget des Voies et Moyens de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1996 (A-79/1 et 2 — 95/96)	792
— Projet d'ordonnance ajustant le Budget général des Dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1996 (A-80/1 et 2 — 95/96)	792
— Budget administratif ajusté de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1996 (A-81/1 et 2 — 95/96)	792
— Projet de règlement ajustant le Budget des Voies et Moyens de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1996 (A-82/1 et 2 — 95/96)	792
— Projet de règlement ajustant le Budget général des Dépenses de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1996 (A-83/1 et 2 — 95/96)	792

	Blz.
VERONTSCHULDIGD	791
MEDEDELING VAN DE VOORZITTER	791
MEDEDELINGEN:	
Arbitragehof	791
Begrotingsberaadslaging	791
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST	
Voorstelling van de dubbele lijst van kandidaten	791
ONTWERPEN VAN ORDONNANTIE, ONTWERPEN VAN VERORDENING, ADMINISTRATIEVE BEGROTING EN AAN DE BEGROTING TOEGEVOEGDE INTERPELLATIES	
— Ontwerp van ordonnantie houdende de aanpassing van de Middelenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1996 (A-79/1 et 2 — 95/96)	792
— Ontwerp van ordonnantie houdende de aanpassing van de Algemene Uitgavenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1996 (A-80/1 et 2 — 95/96)	792
— Aangepaste administratieve begroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1996 (A-81/1 et 2 — 95/96)	792
— Ontwerp van verordening houdende de aanpassing van de Middelenbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1996 (A-82/1 et 2 — 95/96)	792
— Ontwerp van verordening houdende de aanpassing van de Algemene Uitgavenbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1996 (A-83/1 et 2 — 95/96)	792

Pages	Blz.
<p>— Interpellation de M. Dominique Harmel à M. Charles Piqué, Ministre-Président du Gouvernement, concernant «l'application de l'article 43 de la loi spéciale du 12 janvier 1989 et les accords de coopération qui doivent permettre à la Région bruxelloise d'assumer son rôle de capitale et de siège des institutions européennes avec l'aide de l'Etat fédéral»</p>	<p>— Interpellatie van de heer Dominique Harmel tot de heer Charles Piqué, Minister-Voorzitter van de Regering, betreffende «de toepassing van artikel 43 van de bijzondere wet van 12 januari 1989 en de samenwerkingsakkoorden die het Hoofdstedelijk Gewest mogelijk moeten maken zijn rol van hoofdstad en zetel van de Europese instellingen te vervullen met de steun van de federale overheid»</p>
792	792
<p>— Interpellation de M. Michel Lemaire à MM. Charles Piqué, Ministre-Président du Gouvernement, et Hervé Hasquin, Ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport, concernant «l'absence de décision du Gouvernement de prolonger les effets du volet indicatif du PRD»</p>	<p>— Interpellatie van de heer Michel Lemaire tot de heren Charles Piqué, Minister-Voorzitter van de Regering, en Hervé Hasquin, Minister belast met Ruimtelijke Ordening, Openbare Werken en Vervoer, betreffende «het ontbreken van een beslissing van de Regering over de voortzetting van de gevolgen van het richtinggevende gedeelte van het GewOP»</p>
792	792
<p>— Interpellation de M. Robert Garcia à M. Didier Gosuin, Ministre de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Rénovation, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique, concernant «l'énorme gaspillage de papier provoqué par la distribution simultanée de deux annuaires téléphoniques différents»</p>	<p>— Interpellatie van de heer Robert Garcia tot de heer Didier Gosuin, Minister belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Renovatie, Natuurbehoud en Openbare Netheid, betreffende «de reusachtige papierverspilling door de gelijktijdige verspreiding van twee verschillende telefoongidsen»</p>
792	793
<p>Discussion générale conjointe. — <i>Orateurs</i>: M. Eric van Weddingen, rapporteur, MM. Dominique Harmel, Alain Zenner, Philippe Debry, Walter Vandenbossche, Mme Françoise Dupuis, MM. Robert Garcia, Guy Vanhengel, Benoît Veldekens, Sven Gatz, Serge de Patoul, André Drouart, Georges Matagne, Paul Galand</p>	<p>Samengevoegde algemene bespreking. — <i>Spreekers</i>: de heer Eric van Weddingen, rapporteur, de heren Dominique Harmel, Alain Zenner, Philippe Debry, Walter Vandenbossche, mevrouw Françoise Dupuis, de heren Robert Garcia, Guy Vanhengel, Benoît Veldekens, Sven Gatz, Serge de Patoul, André Drouart, Georges Matagne, Paul Galand</p>
793	793

PRESIDENCE DE M. ARMAND DE DECKER, PRESIDENT  
VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER ARMAND DE DECKER, VOORZITTER

— *La séance plénière est ouverte à 15 h 15.*

*De plenaire vergadering wordt geopend om 15 u. 15.*

**M. le Président.** — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du jeudi 20 juin 1996.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van donderdag 20 juni 1996 geopend.

**EXCUSES — VERONTSCHULDIGD**

**M. le Président.** — Ont prié d'excuser leur absence : Mmes Françoise Carton de Wiart, Sylvie Foucart, Marie Nagy et MM. Jean-Pierre Cornelissen, Freddy Thielemans et Georges Désir.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid : de dames Françoise Carton de Wiart, Sylvie Foucart, Marie Nagy en de heren Jean-Pierre Cornelissen, Freddy Thielemans en Georges Désir.

**COMMUNICATION DU PRESIDENT**

*Vœux d'anniversaire*

**MEDEDELING VAN DE VOORZITTER**

*Verjaardagswensen*

**M. le Président.** — Au nom du Conseil, j'exprime à Leurs Majestés le Roi Albert et la Reine Fabiola nos vœux à l'occasion de leur anniversaire.

Namens de Raad heb ik Hunne Majesteit Koning Albert en Koningin Fabiola geluk gewenst met hun verjaardag.

**COMMUNICATIONS FAITES AU CONSEIL**

*Cour d'arbitrage*

**MEDEDELINGEN AAN DE RAAD**

*Arbitragehof*

**M. le Président.** — Diverses communications ont été faites au Conseil par la Cour d'Arbitrage.

Elles figureront au Compte rendu analytique et au Compte rendu intégral de cette séance. (*Voir annexes.*)

Verscheidene mededelingen worden door het Arbitragehof aan de Raad gedaan.

Zij zullen in het Beknopt verslag en in het Volledig verslag van deze vergadering worden opgenomen. (*Zie bijlagen.*)

*Délibération budgétaire*

*Begrotingsberaadslaging*

**M. le Président.** — Un arrêté ministériel a été transmis au Conseil par le Gouvernement.

Il figurera au Compte rendu analytique et au Compte rendu intégral de cette séance. (*Voir annexes.*)

Een Ministerieel besluit wordt door de Regering aan de Raad overgezonden.

Het zal in het Beknopt verslag en in het Volledig verslag van deze vergadering worden opgenomen. (*Zie bijlagen.*)

**COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE**

*Présentation de la liste double de candidats*

**KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST**

*Voorstelling van de dubbele lijst van kandidaten*

**M. le Président.** — Le délai de dépôt des candidatures annoncé en séance plénière du 15 mai 1996 est prolongé jusqu'au 8 juillet 1996 à 12 heures. Les candidatures devront m'être adressées et parvenir au greffe du Conseil. Les candidats sont invités à joindre à leur candidature un curriculum vitae indiquant leurs qualifications et leur expérience professionnelle ainsi qu'une attestation qu'ils remplissent les conditions visées au 1<sup>er</sup> de l'article 3 de l'arrêté du Gouvernement du 9 novembre 1993 relatif à la Commission royale des monuments et des sites de la Région de Bruxelles-Capitale (*Moniteur belge* du 22 décembre 1993.)

Pas d'observation?

Il en sera donc ainsi.

De termijn voor het indienen van de candidaturen aangekondigd tijdens de plenaire vergadering van 15 mei 1996 wordt verlengd tot 8 juli 1996 om 12 uur. De candidatures moeten aan mij worden gericht en op de griffie van de Raad toekomen. De

kandidaten worden verzocht bij hun kandidatuurstelling een curriculum vitae met hun bekwaamheden en hun beroepservaring en een bewijs dat zij aan de in § 1 van artikel 3 van het besluit van de Regering van 9 november 1993 betreffende de Koninklijke Commissie voor Monumenten en Landschappen van het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest vastgesteld (*Belgisch Staatsblad* van 22 december 1993) gestelde voorwaarden voldoen.

Geen opmerkingen?

Dan zal het zo zijn.

**PROJET D'ORDONNANCE AJUSTANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1996**

**PROJET D'ORDONNANCE AJUSTANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1996**

**BUDGET ADMINISTRATIF AJUSTE DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1996**

**PROJET DE REGLEMENT AJUSTANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1996**

**PROJET DE REGLEMENT AJUSTANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1996**

#### **INTERPELLATIONS JOINTES AUX BUDGETS**

**INTERPELLATION DE M. DOMINIQUE HARMEL A M. CHARLES PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT, CONCERNANT «L'APPLICATION DE L'ARTICLE 43 DE LA LOI SPECIALE DU 12 JANVIER 1989 ET LES ACCORDS DE COOPERATION QUI DOIVENT PERMETTRE A LA REGION BRUXELLOISE D'ASSUMER SON ROLE DE CAPITALE ET DE SIEGE DES INSTITUTIONS EUROPEENNES AVEC L'AIDE DE L'ETAT FEDERAL»**

**INTERPELLATION DE M. MICHEL LEMAIRE A MM. CHARLES PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT ET HERVE HASQUIN, MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES TRAVAUX PUBLICS ET DU TRANSPORT, CONCERNANT «L'ABSENCE DE DECISION DU GOUVERNEMENT DE PROLONGER LES EFFETS DU VOLET INDICATIF DU PRD»**

**INTERPELLATION DE M. ROBERT GARCIA A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA RENOVATION, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRIETE PUBLIQUE, CONCERNANT «L'ENORME GASPILLAGE DE PAPIER PROVOQUE PAR LA DISTRIBUTION SIMULTANEE DE DEUX ANNUAIRES TELEPHONIQUES DIFFERENTS»**

*Discussion générale conjointe des projets d'ordonnance, des projets de règlement, du budget administratif et des interpellations jointes aux budgets*

**ONTWERP VAN ORDONNATIE HOUDENDE DE AANPASSING VAN DE MIDDELENBEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1996**

**ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE AANPASSING VAN DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1996**

**AANGEPASTE ADMINISTRatieve BEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1996**

**ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE DE AANPASSING VAN DE MIDDELENBEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1996**

**ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE DE AANPASSING VAN DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1996**

**AAN DE BEGROTINGEN TOEGEVOEGDE INTERPELLATIES**

**INTERPELLATIE VAN DE HEER DOMINIQUE HARMEL TOT DE HEER CHARLES PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING, BETREFFENDE «DE TOEPASSING VAN ARTIKEL 43 VAN DE BIJZONDERE WET VAN 12 JANUARI 1989 EN DE SAMENWERKINGSAKKOORDEN DIE HET HOOFDSTEDELIJK GEWEST MOGELIJK MOETEN MAKEN ZIJN ROL VAN HOOFDSTAD EN ZETEL VAN DE EUROPESE INSTELLINGEN TE VERVULLEN MET STEUN VAN DE FEDERALE OVERHEID»**

**INTERPELLATIE VAN DE HEER MICHEL LEMAIRE TOT DE HEREN CHARLES PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING EN HERVE HASQUIN, MINISTER BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, OPENBARE WERKEN EN VERVOER, BETREFFENDE «HET ONTBREKEN VAN EEN BESLISSING VAN DE REGERING OVER DE VOORTZETTING VAN DE GEVOLGEN VAN HET RICHTINGGEVENDE GEDEELTE VAN HET GEWOP»**

**INTERPELLATIE VAN DE HEER ROBERT GARCIA  
TOT DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER BELAST  
MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, RENOVATIE,  
NATUURBEHOUD EN OPENBARE NETHEID,  
BETREFFENDE «DE REUSACHTIGE PAPIERVER-  
SPILLING DOOR DE GELIJKTIJDIGE VER-  
SPREIDING VAN TWEE VERSCHILLENDE TELE-  
FOONGIDSEN»**

*Samengevoegde algemene bespreking  
van de ontwerpen van ordonnantie,  
de ontwerpen van verordening, de administratieve  
begroting en van de aan de begrotingen  
toegevoegde interpellaties*

**M. le Président.** — Mesdames, Messieurs, l'ordre du jour appelle la discussion générale conjointe des projets d'ordonnance et de règlement tels qu'adoptés par la commission et des interpellations jointes.

Dames en Heren, aan de orde is de samengevoegde algemene bespreking van de ontwerpen van ordonnantie en van verordening zoals door de commissie aangenomen, en van de toegevoegde interpellaties.

La discussion générale conjointe est ouverte.

De samengevoegde algemene bespreking is geopend.

La parole est à M. van Weddingen, rapporteur.

**M. Eric van Weddingen.** — Monsieur le Président, je me réfère à mon rapport écrit.

**M. le Président.** — La parole est à M. Harmel.

**M. Dominique Harmel.** — Monsieur le Président, mon interpellation jointe portant sur l'article 43 de la loi spéciale de 1989 est adressée à M. Picqué, mais je suppose que le Ministre Chabert répondra également sur ce point.

J'interviendrai d'abord dans le cadre du budget et je développerai ensuite mon interpellation jointe, si le Ministre Chabert n'y voit pas d'inconvénient. A moins qu'il préfère que je développe mon interpellation lorsque le Ministre Picqué sera présent ?

**M. Jos Chabert,** Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des relations extérieures. — Effectivement.

**M. le Président.** — Vous avez la parole dans la discussion sur le budget, M. Harmel.

**M. Dominique Harmel.** — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, comme vous le savez, c'est la période des bulletins. Vous en avez reçu deux, Monsieur le Ministre, que j'ai eu le grand plaisir de lire dans un journal de la capitale qui fait état, ce matin, de la très belle cote qui vous a été décernée par un organisme réputé. Je tiens à vous rassurer immédiatement ; vous prétendez, en effet, que vous êtes fatigué d'entendre les propos tenus par l'opposition depuis 1989, suivant lesquels la Région court à la faillite et est mal gérée... Vous dites mêmes : « J'ai donc pris le risque de cette évaluation par un organisme indépendant, sur la base des six dernières années ». Vous ajoutez que certains trouvaient même à redire quant aux avis rendus par le Conseil supérieur des Finances, ce

qui n'a pas empêché ce dernier de vous féliciter pour la bonne gestion qui fut la vôtre durant les six premières années.

Que les choses soient claires. Sous la précédente législature, nous avons eu des débats très intéressants. Le Secrétaire d'Etat Eric André a été un acteur important, il a relevé un certain nombre de contradictions. Des membres de la majorité — par exemple M. Vandenbossche — et nous-mêmes nous sommes toujours exprimés à cet égard. Le contentieux principal concernait l'utilisation des capacités d'emprunt et le respect de la norme CSF. Vous prétendez qu'au 31 décembre 1995, vous aviez réussi à vous conformer à cette norme. Tel est également mon avis, ainsi que je l'avais d'ailleurs indiqué à cette tribune lors de la discussion du budget 1996. Mais j'avais ajouté que l'on commençait à prendre un certain nombre de mauvaises habitudes. Je pense notamment — je vous le rappelle — à l'adaptation de l'article 3 du manteau, prévoyant que le Gouvernement puisse obtenir de manière illimitée les moyens nécessaires pour atteindre l'équilibre.

Nous n'approuvons pas non plus la capacité d'emprunt importante accordée au Fonds de trésorerie communal et qui n'était pas reprise dans le calcul de la rebudgétisation nette, dont nous allons beaucoup parler aujourd'hui.

Le second bulletin, d'un type différent, vous accorde 5,5 sur 10. Le journal *La Lanterne*, que je vous invite à lire, formule ainsi un certain nombre de remarques quant à la gestion budgétaire.

Ces bulletins contiennent donc des points positifs et d'autres qui le sont moins. Nous ferons l'évaluation à la fin du mois.

J'espérais — ma déception est grande — qu'à l'occasion de ces modifications budgétaires, l'on reprenne au moins les bonnes habitudes de technique budgétaire que nous nous étions imposées sous la précédente législature.

Comme vous attachez apparemment de l'importance à un certain nombre d'organismes de contrôle, je me permets d'émettre la remarque suivante. Nous devons à nouveau constater, que la Cour des Comptes, dans son rapport, en page 2, regrette que cette première adaptation du budget ne soit accompagnée ni d'un exposé général, ni même d'un programme justificatif qui aurait permis de connaître les motivations présidant aux décisions du Gouvernement, encore moins du programme pluriannuel demandé et promis, mais — je le déplore — pas encore obtenu.

Nous le savons pertinemment bien, Monsieur le Ministre, c'est l'absence de cet exposé général et de programmes justificatifs qui a entraîné de nombreuses demandes d'explications de la part des membres de l'opposition et de la majorité, lesquels tentaient ainsi de mieux comprendre la politique de la nouvelle majorité et surtout celle que le Gouvernement entend mener. Nous devons d'ailleurs tout spécialement remercier M. van Weddingen qui a fait, dans son rapport écrit, une très fidèle synthèse des travaux et des questions pertinentes qui ont été posées. Néanmoins, je regrette que l'une ou l'autre annexe promise ne soit pas plus précise, Monsieur le Ministre. Comme vous allez nous répondre demain, je suis persuadé que votre Cabinet aura tout le loisir de nous donner les informations complémentaires demandées aujourd'hui par les uns et les autres.

Contrairement à ce qui est prévu dans la loi sur la comptabilité de l'Etat et alors que vous êtes un légaliste pointu selon vos propres dires, je regrette, une fois de plus, de ne disposer d'aucun programme pluriannuel, ce qui nous aurait peut-être éclairés. Je poserai la même question au Ministre-Président quant à l'application de l'article 43 de l'Accord de Coopération. En effet, en ce qui concerne l'utilisation des deux milliards mis à la disposition de la Région par le niveau fédéral pour que Bruxel-

les puisse bien remplir son rôle de capitale fédérale et internationale, je trouve incroyable que nous ne disposions pas davantage d'informations quant à un programme physique ou une certaine politique des investissements.

La première modification dans votre comportement que j'ai déjà évoquée lors du débat en commission, a pour objet les réserves des fonds budgétaires. Les moyens de la Région sont augmentés de 914,8 millions. Cela n'a pu se faire que parce que l'on a décidé de vider un certain nombre de fonds budgétaires de leur réserve, que nous appelions communément les cagnottes. Ces réserves ont été injectées dans la Trésorerie.

Lors du débat budgétaire en commission, vous nous avez expliqué que, fin 1995, les différents fonds organiques présentaient un solde positif de 1,188 milliard, ce que nous étions censés ignorer ou avoir oublié. Permettez-moi de vous signaler, Monsieur le Ministre, que personne n'a oublié l'existence de ces réserves puisque, lors de la précédente législature, nous avons décidé de limiter, par ordonnance, le nombre de ces fonds organiques à onze après les avoir répertoriés, ce qui a représenté un travail de très longue haleine.

Selon la législation que nous avons votée, ces fonds organiques devaient permettre de prendre en charge des dépenses déterminées, grâce à des recettes affectées.

Aujourd'hui, vous entendez déroger à cette politique et vider les fonds de leur réserve pour renflouer la Trésorerie. Vous niez donc, en quelque sorte, — et d'autres l'ont dit en commission — le principe des recettes affectées.

Si telle est votre nouvelle politique en la matière, je ne pourrais que vous conseiller alors de supprimer lesdits fonds dont je ne comprends plus bien l'utilité. Tant qu'à faire, agissez au moins dans la clarté! Quoi qu'il en soit, ce type d'artifice ne pourra être répété puisqu'il ne restera comme solde des différents fonds organiques que 202 millions.

Deuxième constatation: rompant avec les exercices antérieurs et, je crois, les bonnes habitudes prises, vous avez préféré vider les fonds budgétaires plutôt que diminuer les dépenses.

Une fois de plus — je présume qu'il ne devait pas y avoir de consensus entre vous — en agissant ainsi, vous hypothéquez l'avenir. En effet, vous puisez des fonds dans les réserves pour les réinjecter dans la trésorerie. J'aurais préféré une décision plus courageuse qui nous aurait permis de voir plus clair dans la politique que vous entendez mener avec la nouvelle majorité.

Une fois de plus, lors de ce débat en commission qui fut long et fructueux, nous avons dû vous demander un certain nombre d'explications complémentaires que vous n'aviez pas jugé utile de nous donner dès la présentation de ces modifications budgétaires. Je rappelle que nous vous avons déjà fait cette demande lors de la discussion sur le budget initial 1996 au mois de novembre.

Je pense notamment, reprenant votre réponse du 28 mai 1996, au tableau de la dette directe et indirecte par institution, au tableau des débudgétisations et des rebudgétisations, à l'aperçu de l'état de l'exécution du budget au 22 mai 1996, ainsi qu'un tableau avec l'évolution de l'encours sur les crédits dissociés.

Il serait temps, Monsieur le Ministre, que vous preniez l'habitude de nous donner, dès le début de la discussion sur le budget en commission, l'ensemble de ces éléments qui nous permettent de mieux comprendre l'état de santé de notre Région. Il devient en effet fatigant de demander, à chaque discussion budgétaire, ces éléments absolument indispensables. Je voudrais à présent, Monsieur le Ministre, aborder un point qui continue à me troubler. Vous avez tenté de m'apporter un certain nombre de réponses sur le sujet. Il s'agit de votre discours sur la

rebudgétisation qui pose, à mon avis, un certain nombre de problèmes.

Vous nous avez, dans votre exposé introductif du 21 mai 1996, rappelé quels étaient, selon vous, les principes de base qui avaient prévalu lors de l'élaboration du budget initial 1996.

Vous avez attiré notre attention sur votre volonté absolue de maintenir une politique soutenue de rebudgétisation en nous rappelant que le budget initial de 1996 prévoyait une rebudgétisation nette de 2,974 milliards et surtout que le déficit restait bien sûr dans le respect des normes recommandées par le Conseil supérieur des Finances.

Excusez-moi, Monsieur le Ministre, de devenir un peu plus technique, mais je vous transmettrai le texte de mon interpellation et ses annexes afin que votre cabinet puisse analyser plus facilement les différents tableaux que je voudrais, avec vous et l'ensemble de mes collègues, revoir lors de cette discussion. Le déficit corrigé devrait ainsi respecter la norme CSF pour 1996, qui est, rappelons-le, de 4,5 milliards.

Malgré les explications que vous nous avez données en commission, je ne suis pas convaincu par votre démonstration, Monsieur le Ministre. Je me dois d'attirer l'attention de tous ici sur la problématique de la rebudgétisation, de la débudgétisation, et de la rebudgétisation nette.

J'ai repris un certain nombre de graphiques que vous nous aviez transmis lors du budget initial et je les ai comparés à ceux que vous nous aviez donnés lors de l'analyse de cette modification budgétaire. Dans le rapport du 24 novembre 1995, à la page 165, est repris à l'annexe 10 le tableau des rebudgétisations et débudgétisations qui, comme vous le précisez d'ailleurs dans votre exposé introductif, présentait, selon vous, — je dis bien « présentait » — une rebudgétisation nette de 2,9746 milliards.

Je voudrais souligner, car cela me semble important, qu'il y a là un risque de dérapage; en effet, si vous avez obtenu un bon bulletin concernant les capacités d'emprunts, j'ai des craintes, et je voudrais en discuter avec vous aujourd'hui, quant à l'avenir du Fonds régional de trésorerie communale. Je rappelle donc à l'ensemble des membres de notre Assemblée que pour établir la rebudgétisation nette, il convient de prendre les amortissements rebudgétisés en 1996, en regard de la débudgétisation effectuée lors de l'exercice.

Cette différence produit la rebudgétisation nette.

Ce qui me trouble, et j'avais d'ailleurs spécialement attiré votre attention lors de la discussion du budget 1996, c'est l'article 27 du projet d'ordonnance qui, rappelez-vous, prévoyait une garantie de 6,750 milliards accordée par la Région au Fonds de la trésorerie communale.

Ce montant de 6,750 milliards, devait permettre — je vous le rappelle — de prendre en charge une partie du déficit des hôpitaux publics ainsi que de certaines communes; il était prévu 4 milliards pour les hôpitaux et nous savons que ce sera probablement davantage. Ce montant n'était pas repris, à ma plus grande stupéfaction, dans le compte de débudgétisation pour 1996.

Lors de ce même débat budgétaire, je vous signalais également que ma surprise était grande de ne pas retrouver, dans le cadre des débudgétisations, une autorisation d'emprunt relative au Fonds du Logement; à cette époque, j'avais déposé un amendement proposant un article 27bis: « Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale est autorisé à apporter sa garantie aux emprunts contractés par le Fonds du Logement des Familles de la Région de Bruxelles-Capitale pour un volume de prêt n'excédant pas 660 millions de francs en 1996. »

J'avais donc attiré votre attention sur cette problématique ; à ce moment, la majorité m'a rétorqué que je ne savais pas lire, que je n'avais pas bien compris ; le Ministre Tomas m'avait même précisé que le Fonds n'avait pas besoin de ce montant et que 330 millions suffiraient. Je m'étais permis d'attirer son attention sur une lettre envoyée à chacun d'entre nous, nous prévenant qu'il serait difficile de respecter le programme d'investissements, prévu au PRD, de l'ordre d'un milliard.

Aujourd'hui, Monsieur le Ministre, je constate que votre ajustement budgétaire demande exactement ce que je vous proposais au mois de décembre. Sans doute, m'expliquera-t-on à présent que j'avais sans doute bien lu mais que je n'avais pas été bien compris, que mon explication manquait de clarté, qu'il y avait sans doute eu malentendu ; qu'à présent, l'affaire est réglée.

Que prévoit cet article 20 présenté à notre Assemblée ?

«Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale est autorisé à apporter sa garantie aux emprunts contractés par le Fonds du Logement des Familles de la Région bruxelloise n'excédant pas 660 millions en 1996». Vous avez même eu la gentillesse de reprendre les termes de mon amendement, en en supprimant deux ou trois pour que la ressemblance avec mon amendement ne soit pas trop flagrante.

Encore plus fort ; je lis à l'article 21 de cette modification budgétaire, en ce qui concerne le Fonds régional de trésorerie communale :

«À l'alinéa 2 de l'article 27 de l'ordonnance du 14 décembre 1995, qui concerne le budget général des dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1996, le montant qui avait été initialement prévu de 6,750 milliards est à remplacer par 8,625 milliards.»

Monsieur le Ministre, à l'analyse de vos tableaux de rebudgétisation apparemment complexes mais vous verrez que c'est fort simple, je m'étonne de deux choses. La première, c'est de ne pas retrouver dans l'Annexe 2 «Rebudgétisation 1996 — 1<sup>er</sup> ajustement» (page 108 du rapport), au même titre que le 1,1 milliard d'autorisation d'emprunt accordé à la STIB sur lequel nous étions tous d'accord, les 660 millions d'autorisation d'emprunt accordé au Fonds du Logement des Familles de la Région de Bruxelles-Capitale. Pourquoi deux logiques quant à une garantie accordée à la STIB d'1,1 milliard et une garantie accordée au Fonds du Logement pour un montant de 660 millions ? Pourquoi ne l'avoir pas pris dans votre rebudgétisation nette ? Evidemment, cela a impact immédiat sur la norme CSF.

D'autre part, je suis inquiet de voir que, dans l'article 21, vous faites passer la garantie prévue de 6,750 milliards pour le Fonds de Trésorerie communale à 8,625 milliards ; nous n'en avons non plus aucune trace dans le cadre de la débudgétisation prévue à la page 144 du rapport initial.

Un problème technique, excusez-m'en, mais important, qui nous taraudera jusqu'à la fin de la législature : lors du budget initial de 1996, vous avez voulu me faire la démonstration que ces 6,750 milliards prévus à l'article 27 de l'ordonnance n'étaient en rien de la débudgétisation — je vous ai relu ; vous m'aviez expliqué qu'en réalité ce montant n'avait d'autre but que de permettre à la Région d'obtenir à un moment opportun la trésorerie nécessaire, étant entendu que, suivant une explication extrêmement sophistiquée d'un expert mandaté en commission, il n'y avait aucun problème : le Fonds régional de Trésorerie communale devrait se trouver en équilibre, grâce aux nombreux remboursements des communes.

Le spécialiste qui tentait de nous expliquer la simulation initiale — je reprends ses termes —, ainsi que les résultats de cette simulation, nous dit à la page 144 du premier rapport :

«Au niveau de la Trésorerie, les montants à emprunter nécessaires sont les suivants : en 1995, 4,4 milliards ; en 1996, 6,750 milliards et, en 1997, 639,650 millions soit, dit-il, un total de 9,295 milliards en tenant compte que des emprunts pour un total de 2 534 634 000 empruntés en 1995 arrivent à échéance en 1996 et doivent être refinancés ; ils sont donc, disait-il en pensant déjà à la construction possible du remboursement plus rapide, bénéficiant d'un taux meilleur, inclus et dans le montant des 4,400 milliards et dans le montant des 6,750 milliards.»

Notre spécialiste poursuivait : «Compte non tenu de ce refinancement, l'augmentation de l'endettement du FRBRTC est comme suit : en 1995, 4,4 milliards ; en 1996, 4,215 milliards ; en 1997, 639,650 millions, soit le total de 9,295 milliards».

Excusez-moi encore de rester technique, mais, en revanche, en ce qui concerne l'endettement, vision Conseil supérieur des Finances, il est précisé qu'en ce qui concerne le FRBRTC, le Conseil supérieur des Finances fait une distinction entre ce qu'il considère comme un endettement des communes, parfaitement logique et ce qu'il considère comme endettement propre au FRBRTC. C'est vous dire, Monsieur le Ministre, combien c'est vrai : nous attendons des remboursements importants de la part des communes.

J'ai lu et relu de nombreuses fois, pour éviter de me lancer dans une démonstration non crédible, l'annexe 15 reprise à la page 133 dans le Rapport relatif à cet ajustement.

Il est précisé au point 1 qu'il s'agit bien «d'une actualisation des tableaux» repris à l'annexe 1, page 141 et suivantes du Rapport. Le tableau que vous nous présentez fait donc bien référence au tableau repris aux pages 144 et suivantes, tel que l'expert nous l'avait expliqué.

Je vous donnerai tous ces éléments avec des tableaux.

**De heer Walter Vandenbossche.** — Mijnheer Harmel, u geeft de indruk dat het hier een commissievergadering is.

Moeten we soms opnieuw de commissie bijeenroepen om al die vragen te bespreken ?

**M. Dominique Harmel.** — Dans le tableau à la page 144 du rapport, est reprise l'évolution de la dette et de l'endettement du Fonds régional bruxellois de trésorerie communale pour le Conseil supérieur des Finances et les montants de rebudgétisation. Là se pose un problème. En effet, il était prévu dans le budget initial 1996, qu'au 31 décembre 1995, de nouveaux emprunts du Fonds régional bruxellois de trésorerie communale seraient souscrits pour un montant de 3,087,1 milliards. Vous les diminuez — on n'en comprend pas bien la raison — à un montant de 3,069,7 milliards ; au 31 décembre 1996 étaient prévus des emprunts pour un montant de 3,313,6 milliards. Réduits, dans cet ajustement, à 3,283,2 milliards sans que vous nous donniez des explications précises quant à cette évolution à la baisse. Pourriez-vous nous éclairer sur ce point ? Par ailleurs, à la page 147 du rapport, votre expert nous avait fait la démonstration, via trois graphiques intéressants, de la simulation sur la durée de vie du FRBRTC qui, je le rappelle, devait atteindre zéro en 2002, simulation qui tenait compte des différents flux financiers.

Dans un point 1, le graphique reprend les échéances existantes, capital plus intérêts, c'est-à-dire ce qui doit être remboursé dans les différentes communes. Je pense notamment au fonds 208 pour les communes d'Etterbeek, de Forest et de Bruxelles-Ville.

Dans le graphique 2, également très intéressant, on reprend l'évolution des montants cumulés des nouveaux emprunts. Là, les choses se compliquent car vous avez omis de prendre en

considération les montants prévus en 1995 et qui auront des répercussions sur les exercices subséquents. Le tableau prévoyait, dans le cadre des échéances existantes, en 1995, 6,519 milliards ; en 1996, 2,085 milliards et en 1997, 2,275 milliards.

Cependant, dans le tableau que vous nous avez remis à la suite de la modification budgétaire, les échéances existantes ont changé, puisque, pour 1996, vous ne prévoyez plus 2,085 milliards comme initialement, mais 6,594 milliards. Admettez que la différence est d'importance et mérite une explication. J'attire néanmoins votre attention sur le fait que les montants restent identiques pour les années 1997 et 1998.

En ce qui concerne le prélèvement, il n'y a pas de changement.

En ce qui concerne les dotations, il n'y a pas de changement.

La seule modification existante est une modification relative à l'emprunt.

Mais en ce qui concerne les emprunts nouveaux, alors que l'expert nous a expliqué que le Fonds régional serait en équilibre et que les besoins de trésorerie avaient été calculés de manière minutieuse, les emprunts nouveaux qui, initialement, étaient prévus pour un montant de 4,440 milliards en 1995 et 4,215 milliards en 1996, passent à un montant de 8,625 milliards rien que pour 1996.

C'est en réalité l'article qu'on nous demande de voter dans quelques heures. C'est là où le bât blesse dans la démonstration que vous nous avez faite, Monsieur le Ministre. Cette donnée nouvelle change complètement les différents graphiques de l'expert qui nous avait expliqué en Commission que l'on arriverait à une situation en équilibre en 2002. Je vous demande de bien vouloir nous fournir de nouveaux graphiques en fonction des nouveaux éléments dont je viens de faire état.

Ensuite, je vous invite, ainsi que les membres de votre Cabinet, à reprendre le tableau qui prévoit un emprunt de 4,440 milliards pour 1995, auquel il fallait ajouter un nouvel emprunt de 4,215 milliards pour 1996 et 640 millions pour 1997. La difficulté, c'est que dans le tableau que vous déposez aujourd'hui et que nous allons voter, vous avez fort astucieusement fait abstraction du premier emprunt de 4,440 milliards de 1995 en tentant de nous faire croire qu'il a disparu dans la nature et qu'en réalité, les emprunts nouveaux qui, normalement, étaient de 4,200 milliards pour 1996 et qui passent à 8,625 milliards, nous amèneront toujours à un total de 9,295 milliards.

Monsieur le Ministre, mes questions sont claires après cette explication qui peut paraître quelque peu technique.

Je vous demande, dès lors, de bien vouloir nous donner :

Premièrement, les tableaux actualisés des échéances existantes, puisque les chiffres que vous nous avez fournis lors de l'élaboration du budget 1996 sont aujourd'hui largement dépassés ;

Deuxièmement, un tableau actualisé de l'évolution du montant cumulé des nouveaux emprunts du Fonds régional de Trésorerie communale, car, contrairement à ce qui avait été prévu dans le tableau repris à la page 147, ce n'est pas 4,215 milliards de nouveaux emprunts qui seront prévus pour 1996 mais 8,625 milliards, soit 4,410 milliards supplémentaires.

Troisièmement, un tableau actualisé de l'évolution des recettes et des dépenses qui, lui aussi, doit être revu par suite de l'évolution rapide tant des échéances existantes que des emprunts nouveaux prévus dans cette modification budgétaire.

Voilà donc, Monsieur le Ministre, la raison pour laquelle il était indispensable pour le Gouvernement d'inclure l'article 3 dans le manteau du budget, lui permettant d'obtenir ainsi les montants qu'il ne voulait pas prendre en considération, et cela uniquement pour lui permettre de rester formellement dans la norme du Conseil supérieur des Finances.

Après lecture des nombreuses pages d'explications et des graphiques de votre expert, qui me semblent fort remis en cause par votre ajustement budgétaire, je vous confirme aujourd'hui qu'il est illusoire de prétendre que les communes dont, rappelons-le, la situation financière pour beaucoup d'entre elles est plus que précaire, seront capables de rembourser des sommes importantes au Fonds régional de Trésorerie communale, d'autant plus que certaines communes, présentées hier comme riches, se trouveraient aujourd'hui dans le rouge ; je pense notamment à la commune de Woluwe-Saint-Lambert.

Pour notre gouverne, voulez-vous également nous transmettre le tableau des remboursements des différentes communes devant conduire le Fonds régional de Trésorerie communale à être self-supporting ?

Je vous l'avais demandé en commission, mais je ne l'ai toujours pas reçu. Il serait pourtant intéressant de posséder ce document et ainsi de connaître les montants sur lesquels on pourra réellement compter, ce qui nous permettrait de savoir si un jour l'équilibre du Fonds régional pourrait être atteint.

Par ailleurs, vous savez comme moi, en tant que Ministre responsable de la Santé à la Commission communautaire commune, que la situation des hôpitaux publics, pour lesquels aucune mesure de restructuration n'a encore été prise, se chiffrera à beaucoup plus que les quatre milliards estimés, ce que la majorité actuelle ne peut contester.

A cet égard, Monsieur le Ministre, je souhaite vous interpellier dans le courant du mois de juillet afin d'analyser avec vous les différentes mesures de restructuration qui devront incontestablement être prises.

Dès lors, comme je l'ai déjà plaidé lors du débat budgétaire de 1996, il est indispensable de prendre en considération l'autorisation d'emprunt accordée au Fonds régional de Trésorerie communale, soit 8,625 milliards pour le calcul de la rebudgétisation nette.

J'ai tenu, Monsieur le Ministre, à faire cette longue démonstration.

Si nous suivons les mêmes règles que celles que nous appliquons en ce qui concerne l'emprunt de la STIB tel que repris à l'annexe 2, nous devons prendre en considération un montant de 1,100 milliard, les 660 millions pour le Fonds du logement et les 8,625 milliards pour le Fonds régional de Trésorerie communale, soit un total de 10,385 milliards.

Dès lors, l'amortissement de rebudgétisation de 4,087 milliards en rapport avec une débudgétisation de 10,385 milliards donne un solde de débudgétisation de 6,297 milliards et non 2,987 milliards de rebudgétisation nette, comme vous le proposez dans le document.

Nous constatons, dès lors, que le déficit corrigé repris dans votre exposé introductif est bien supérieur à 3,461 milliards et s'élève en réalité à 6,436 milliards, plus une débudgétisation de 6,297 milliards, soit un total de 12,733 milliards qui est le véritable déficit corrigé. Nous sommes dès lors bien au-delà de la norme de 4,5 milliards pour 1996.

Cela confirme bien les craintes qui étaient les miennes lors de la discussion du budget de 1996.

Je crains que nous ne respections pas les normes qui sont imposées à chacun des pouvoirs régionaux, que nous soyons le mauvais élève et qu'à l'un ou l'autre moment, le pouvoir fédéral ne juge utile d'appliquer l'article 49.7 de la loi du 12 janvier 1989, lequel permet au Ministre des Finances fédéral de limiter pour une durée maximum de deux ans les capacités d'emprunt d'une Région ou d'une Communauté, si celle-ci met à mal l'équilibre monétaire ou économique du pays.

Je conclus en soulignant un dernier problème. Une grande partie de notre budget échappe aujourd'hui au contrôle parlementaire, de par la gestion d'un grand nombre de pararégionaux et je souhaiterais que nous puissions y réfléchir à l'avenir.

Je vous remercie déjà, Monsieur le Ministre, pour les réponses précises que vous voudrez bien apporter aux questions que je vous ai posées et, je m'en excuse auprès de M. Vandebossche, aux éléments techniques de mon interpellation.

Nous avons souvent eu des discussions intéressantes au sujet du Fonds régional de trésorerie communale, mais nous n'avons jamais eu le temps de les achever. C'est à mon sens ce qui va handicaper les finances de la Région de Bruxelles-Capitale dans les prochaines années. Il est donc utile que nous fassions aujourd'hui cet exercice pour que chacun soit convaincu que les finances régionales sont sous contrôle et éviter ainsi tout dérapage. (*Applaudissements sur les bancs PSC et VLD.*)

**M. le Président.** — La parole est à M. Zenner.

**M. Alain Zenner.** — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, la capacité de gouverner est toujours subordonnée à la maîtrise des finances publiques.

Depuis bientôt dix ans, nous supportons le prix d'un surendettement de l'Etat hors de proportion avec celui de nos voisins, provoqué essentiellement par le manque de courage politique des dirigeants qui ont succédé aux libéraux en 1988. Au niveau de notre Région, le PRL n'a pas cessé, de 1990 à 1995, de réclamer plus de rigueur et de fustiger le laxisme budgétaire qui, sous la législature précédente, a lourdement obéré les finances régionales. Il est d'ailleurs supprenant d'entendre M. Harmel nous donner aujourd'hui des leçons, après tant d'années de silence.

**M. Dominique Harmel.** — Monsieur Zenner, vous n'avez pas lu le «bulletin» du Ministre Chabert?

**M. Alain Zenner.** — J'y viendrai, Monsieur Harmel.

Lors de la discussion du feuilletton d'ajustement du budget de la COCOF, au début de cette semaine, le Président du Collège a rappelé que le rapport dettes-recettes de la Région bruxelloise s'élevait déjà à 162 pour cent taux qui fait d'elle avec 80 milliards, l'entité fédérée la plus endettée du pays.

Une étude récente du Crédit communal illustre pour sa part la dégradation continue, année après année, de la situation financière des communes de notre ville-région. On y relève en passant que les centimes additionnels au précompte immobilier, aux fluctuations du rythme de perception desquelles les communes sont très sensibles, sont à l'origine de pas moins de 27 pour cent des recettes ordinaires totales, alors que la moyenne nationale est de 18 pour cent. C'est vous dire tout le problème de la fiscalité immobilière, au sujet de laquelle nous serons sans doute confrontés à certaines déconvenues dans les semaines qui viennent.

Cette situation difficile de notre Région et de nos communes appelle évidemment une gestion particulièrement rigoureuse de nos finances publiques. C'est ainsi que l'accord de Gouvernement a prévu «des mesures draconiennes pour pallier cette situa-

tion dès le budget 1996», avec pour objectif «de stabiliser le ratio dettes-recettes».

Le groupe PRL-FDF se réjouit, Monsieur le Ministre, de ce que, enfin sensible à notre discours, vous ayez pris conscience de cette nécessité.

Jusqu'à l'année dernière, M. André, que j'appellerai volontiers «Monsieur huit sur dix» a régulièrement mis en exergue un certain nombre de manquements, pour ne pas dire de dérapages. Je l'entends encore fustiger, à juste titre, certains exercices budgétaires déplorables. Ainsi, par exemple, parce que je veux rafraîchir la mémoire de M. Harmel, quelle était la portée du dernier ajustement proposé sous la législature précédente, à savoir le second ajustement du budget 1994?

Cet ajustement portait sur 20 pour cent du budget. Nous comparerons tout à l'heure ces chiffres à ceux qui nous sont soumis aujourd'hui. Dans ces conditions, il n'était pas difficile de critiquer le sérieux des prévisions budgétaires de l'ancienne majorité. Les choses ont heureusement bien changé!

**M. Dominique Harmel.** — Le Ministre apprend vite!

**M. Alain Zenner.** — En effet, ses collaborateurs ne le reconnaissent plus. Selon eux, vous ne seriez plus le même, monsieur le Ministre!

**M. Philippe Debry.** — On ne reconnaît plus M. André non plus!

**M. Alain Zenner.** — La présence de notre groupe au sein du Gouvernement met peut-être tout simplement le Ministre en mesure de choisir d'autres priorités que celles qui lui étaient imposées.

Peut-être l'avons-nous aidé à trouver son âme ou sa vocation.

**De heer Guy Vanhengel.** — Mijnheer Zenner, vindt u het ernstig om in 1995 200 miljoen leegstandtaks in te schrijven in de begroting en zes maanden nadien dit bedrag terug te brengen tot 10 miljoen? Ook het Rekenhof heeft daar een opmerking over gemaakt.

**M. Alain Zenner.** — Je n'ai pas la prétention de me substituer au Ministre. Il vous répondra lui-même.

Le budget 1996, que nous avons voté au début décembre, a été caractérisé par une estimation réaliste des recettes, une limitation du montant global des dépenses, une diminution de l'encours et une politique soutenue de rebudgétisations. Le but du contrôle budgétaire est d'assurer que les objectifs essentiels de ce budget initial soient maintenus. Tel est bien l'objectif du feuilletton d'ajustement qui nous est proposé.

Il mérite donc un satisfecit: il établit que les recettes ont été estimées de manière réaliste, il maintient les dépenses sous contrôle et le budget reste ainsi sous la barre du soldé net à financer fixée par le Conseil supérieur des Finances.

Le contrôle des recettes a permis de constater l'adéquation des évaluations aux résultats obtenus. Certes, des adaptations interviennent ici ou là, en plus ou en moins. Au total, l'ajustement porte sur une majoration globale des recettes de 57 millions de francs sur une estimation de 50 milliards de francs aux titres I et II, soit moins d'un dixième de pour cent.

En matière d'impôts régionaux, l'ajustement porte sur une réduction de 108,5 millions de francs par rapport à des recettes de 9,181 milliards de francs, soit un peu plus d'un pour cent. Nous sommes donc loin des 20 pour cent que j'évoquais tout à

l'heure à propos du dernier ajustement effectué sous la législation précédente.

Les autres ajustements sont, pour la plupart, purement techniques, notamment en ce qui concerne les immeubles abandonnés. En fait, le retard pris lors de l'adaptation des ordonnances se répercute à ce niveau.

En ce qui concerne les dépenses, le Gouvernement a pu limiter les nouveaux crédits de paiement à quelque 104,9 millions de francs qui sont affectés de surcroît en grande partie, à concurrence de 35 millions de francs, à un amortissement anticipé de la dette.

Même en tenant compte de l'ajustement de 880 millions de francs sur les crédits variables, le total de l'ajustement en dépenses ne représente pas plus d'un milliard de francs sur les 67 milliards de francs inscrits au budget initial — soit 1,5 pour cent —, ce qui est très raisonnable. Je renvoie, une fois de plus, à la comparaison avec le dernier ajustement présenté sous la précédente législation.

Nous nous réjouissons du fait que le Gouvernement ait décidé de donner un caractère limitatif aux crédits variables, de telle manière que les dépenses ne puissent plus être supérieures aux recettes.

Je ne partage pas le discours selon lequel il faudrait constituer des cagnottes au fil des années. J'ai le sentiment qu'il en existe beaucoup trop. À cet égard, je rappelle que 50 pour cent à peine des crédits inscrits à la COCOF ont été engagés au cours des deux dernières années de la législation précédente.

Lorsque je vois, dans le domaine de l'initiative industrielle publique, que les dividendes récoltés annuellement par la SRIB ne sont pas ristournés au Gouvernement; lorsque je pense aux fonds accumulés dans ces fonds variables permettant, en fait, d'échapper à un contrôle rigoureux des dépenses, je me dis qu'il est heureux que cette cagnotte soit supprimée. En effet, je ne vois pas pourquoi nous demandons à nos concitoyens de faire des sacrifices en acceptant la réduction des aides qu'ils obtiennent ou en consentant à payer des compléments d'impôts alors que les moyens sont disponibles pour mener les politiques adéquates. Le Gouvernement continue aussi à veiller à une diminution de l'encours. Fin décembre 1995, celui-ci avait déjà été réduit de trois milliards par rapport à l'année précédente. L'ajustement proposé porte la nouvelle diminution de l'encours en 1996 de 2,5 milliards à l'initial à 2,8 milliards. Enfin, la centralisation de la gestion de la dette de l'Agglomération, de l'ancienne province de Brabant, des travaux subsidiés, de l'Agence de propreté et du Service incendie, dont les emprunts représentent quelque 7,6 milliards, devrait aussi permettre de réaliser des économies d'intérêts. Le Ministre a précisé en commission qu'il s'agit simplement d'une centralisation de la gestion et non d'une centralisation de la dette en tant que telle de sorte que certains organismes pararégionaux n'aient pas l'occasion de se voir octroyer de nouvelles capacités d'emprunt. C'est, je crois, une bonne chose. En résumé, il s'agit donc actuellement d'une opération blanche qui a simplement pour objectif de permettre de réaliser, à l'avenir, des économies d'intérêts.

A nos yeux, une opération d'ajustement particulière doit être déplorée. Il s'agit de la réduction de près de 200 millions de francs du capital de Brustart. Lors de la confection du budget des Voies et Moyens de 1995, il avait été prévu que la SRIB contribuerait à l'équilibre budgétaire en payant à la Région, à concurrence de 200 millions de francs sur la cagnotte qu'elle avait accumulée, les dividendes lui revenant sur ses actions de la Société régionale. Au cours de l'année suivante, des considérations fiscales — à savoir le souci d'éviter le paiement du précompte mobilier — conduisirent à reconsidérer l'opération et à y substituer la reprise par la SRIB des parts de la Région au

capital de Brustart, toujours pour 200 millions de francs. La recette correspondante fut inscrite à l'article 86.01 du budget des Voies et Moyens 1996.

Or, que constatons-nous? L'opération est à nouveau reconsidérée et, à la reprise par la SRIB des parts de la Région, on substitue une réduction du capital de Brustart et un remboursement de la Région par Brustart à concurrence de ce montant. Certes, la Région recevra prochainement les 200 millions recherchés. Mais la SRIB est libérée de l'effort qui lui avait été demandé et peut continuer à remplir sa cagnotte. Finalement, c'est Brustart qui fait les frais de l'opération et sa marge de manœuvre se trouvera réduite d'autant. Au soutien des PME de la Région, le Gouvernement a préféré le soutien de son institution. Personnellement, je le déplore.

En conclusion, je me dois d'épingler, en fonction notamment des lois-cadres actuellement en discussion au Parlement fédéral, que l'ajustement ne nous apporte pas de taxes nouvelles.

À ce propos, laissant de côté le domaine très particulier des jeux et paris, nous formons le vœu que le Gouvernement maintienne le cap et parvienne à boucler le second ajustement et le prochain budget en maintenant les principes arrêtés dans l'accord de Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs PRL-FDF.*)

**M. le Président.** — La parole est à M. Debry.

**M. Philippe Debry.** — Monsieur le Président, si l'on en croit M. Harmel, tout va plus mal depuis qu'il ne fait plus partie du Gouvernement! A entendre M. Zenner, tout va beaucoup mieux depuis l'arrivée des libéraux au sein de la majorité! Au moins, nous avons le mérite d'être constants... Pour nous, rien n'a changé!

Je pourrais aussi reprendre une citation habituelle et dire: avant, nous étions au bord du gouffre et, depuis que les libéraux sont là, nous avons fait un grand pas en avant. (*Rires.*)

Monsieur le Ministre, je commencerai mon intervention en parlant des conditions de travail, que M. Harmel a déjà évoquées. Si je dois reconnaître que la qualité des documents que vous nous avez remis, comme chaque année, est relativement constante et globalement satisfaisante au niveau de la clarté et de la présentation, il faut malheureusement souligner, comme nous l'avons déjà fait à plusieurs reprises, que certains éléments sont absents desdits documents.

Je me permets d'insister sur ce point. En effet, chaque année, nous devons vous demander des compléments d'informations.

Mieux vaudrait préparer ces documents deux ou trois jours à l'avance plutôt que de le faire en urgence, entre deux réunions de commission. Je pense, notamment, au tableau de la dette, au tableau des encours, au tableau des débudgétisations...

**M. Jos Chabert,** Ministre de l'Économie, des Finances, du Budget, de l'Énergie et des Relations extérieures. — Si nous étions parfaits, vous n'auriez plus l'occasion de nous tenir un discours d'opposition. C'est pour cela que nous laissons toujours quelques imperfections!

**M. Philippe Debry.** — Merci, Monsieur le Ministre, d'être tellement « imparfait ». (*Rires sur de nombreux bancs.*)

**M. André Drouart.** — C'est de l'auto-justification de l'opposition!

**M. Philippe Debry.** — Ma deuxième remarque — la Cour des comptes a d'ailleurs insisté sur ce point — concerne

l'absence d'exposé général et de programmes justificatifs lors des ajustements. Il ne serait pas compliqué de remettre une note expliquant les principales motivations des modifications budgétaires. De toute façon, en raison des multiples questions posées par les membres de la commission, les Ministres sont finalement obligés, malgré tout, de remettre ces notes et de communiquer des informations qui ne sont ni secrètes ni confidentielles. Les parlementaires ont le droit de savoir pourquoi des modifications budgétaires sont apportées. Le gouvernement donne l'impression de considérer le passage devant le parlement, notamment pour les débats budgétaires, comme une corvée fastidieuse, inutile, mais obligatoire.

Il n'y a pas de réel dialogue sur les choix budgétaires, tout au plus un échange d'informations qu'il faut parfois arracher par de nombreuses questions.

Le dernier élément qui manque cruellement dans vos notes est le plan pluriannuel. Peut-être le moment de l'ajustement n'est-il pas le meilleur pour faire cet exercice, mais le plan pluriannuel est un outil indispensable si on veut gérer la Région autrement qu'à la petite semaine. Cela nous paraît encore plus important aujourd'hui, vu l'évolution préoccupante des recettes. Monsieur le Ministre, il y a donc un effort à faire tant en termes de transparence que de prévision dans la gestion.

J'en arrive au budget lui-même. Il est clair qu'il s'agit aujourd'hui d'un ajustement mineur, ce qui n'a pas toujours été le cas. Il n'y a pas de grands changements de politique, mais on retrouve une série de problèmes récurrents qui vont de la surestimation de certaines recettes au trucage du calcul du solde budgétaire par l'oubli de certaines débudgétisations.

Voyons d'abord le problème des recettes et, en particulier, la question des surestimations et des fausses recettes. Il est impossible de s'exprimer à cette tribune sur le budget sans parler de la taxe régionale. Je me permets de rappeler quelques chiffres qui montrent cette surestimation maladroite qui se répète chaque année et que certains qui étaient dans l'opposition, il n'y a pas si longtemps, s'amusaient à mettre également en évidence. Le budget 1995 initial annonce trois milliards de recettes. À l'ajustement, il y a lieu de diminuer ces recettes de 900 millions pour tomber à 2,1 milliards. Nous apprenons aujourd'hui, chose que nous avions annoncée, que cette recette au budget ajusté était également surestimée, alors que vous affirmiez que vos chiffres de recettes ajustées étaient sûrs et fiables.

En 1995, la perception ne s'élevait qu'à 1,8 milliard c'est-à-dire 300 millions de moins que le chiffre annoncé, auquel, selon vous, nous pouvions nous fier! En 1996, le montant inscrit, à savoir 3,3 milliards, est à nouveau largement surestimé et aujourd'hui il est déjà réduit de 190 millions. Nous avons clairement mis en doute votre capacité à mettre rapidement en œuvre — c'est-à-dire dans le courant de l'année 1996 — la taxe sur les logements abandonnés, incluse dans la taxe régionale, et aujourd'hui, nous constatons que les recettes prévues en la matière sont diminuées de près de 200 millions. Nous nous attendons à des réductions plus importantes encore lors du prochain ajustement.

En ce qui concerne la taxe sur l'eau, d'après les différents rapports, la diminution de 126 millions semble provenir d'une grossière erreur d'estimation de la part du Cabinet de M. Gosuin, erreur franchement inexplicable dans le cadre d'une saine gestion de la Région si l'on compare les résultats des discussions de la Commission Environnement qui a étudié cette taxe avec les chiffres communiqués dans le présent rapport.

Par ailleurs, Monsieur le Ministre, je ne m'explique pas très bien — ou je ne la comprends que trop! — la raison de la suppression de certaines recettes prévues en 1995. Le budget 1995 ajusté comparé aux chiffres transmis en annexe du rapport

dont nous discutons, révèle que près de 300 millions de recettes prévues au budget ajusté — et non perçues en 1995 — ne sont pas reprises au budget 1996. Il s'agit essentiellement de prélèvements sur les fonds organiques.

J'estime que, assez curieusement, le Gouvernement a proposé au Conseil de prélever près de 300 millions sur les fonds budgétaires. Mais il ne l'a pas fait. Pourquoi ce prélèvement a-t-il été inscrit — mais non effectué — si ce n'est pour gonfler artificiellement les recettes en 1995, par un pseudo-transfert, afin d'atteindre l'objectif budgétaire fixé par le Conseil supérieur des Finances? J'attends avec impatience votre réponse sur ce point, Monsieur le Ministre.

Au niveau des recettes, les modifications ne sont pas très nombreuses. Cependant, il me paraît intéressant d'attirer votre attention sur l'évolution des recettes à court et à moyen termes. J'évoquerai d'abord la dotation IPP qui représente 60 pour cent de nos recettes. Je rappelle le problème structurel de la diminution relative de cette dotation qui augmente moins vite que l'inflation, ce qui signifie que les moyens d'action de la Région diminuent d'année en année. Ce phénomène est accentué par l'augmentation de la charge de la dette régionale qui mobilise de plus en plus de moyens budgétaires.

Les impôts régionaux sont un autre élément important de nos recettes. Nous avons découvert des chiffres plus qu'inquiétants en la matière. En effet, en cinq ans — de 1991 à 1996 — les montants des impôts régionaux ont diminué de 3 pour cent à Bruxelles, alors qu'ils ont augmenté de 20 pour cent en Wallonie et de 29 pour cent en Flandre. Cet état de fait pose une double question, Monsieur le Ministre: d'une part, celle de la politique fiscale régionale — d'autres Collègues se sont également interrogés à ce sujet, notamment dans les rangs de la majorité, lors des débats en Commission — et d'autre part, celle de la perception des taxes et des impôts régionaux. Nous pourrions en discuter longuement et nous y reviendrons certainement lors d'un prochain débat. En tout cas, il ne nous semble pas que la Région fasse preuve d'un dynamisme certain en la matière.

Plus globalement, il faudrait avoir un réel débat sur le niveau de nos besoins et sur celui de nos recettes. Celles-ci sont-elles suffisantes pour permettre d'atteindre les objectifs que la Région s'est fixés dans le PRD, pour améliorer les conditions de vie des Bruxellois, pour accroître l'emploi et espérer augmenter la population? Si non, quelle stratégie la Région doit-elle mettre en œuvre pour augmenter ses moyens d'action? Pour répondre à cette question, je considère qu'il est absolument nécessaire de disposer d'une projection pluriannuelle, tant des recettes que des dépenses.

Les modifications relatives aux dépenses ne sont pas très importantes et sont, pour la plupart, techniques. Je voudrais attirer votre attention sur quelques points significatifs.

Tout d'abord, nous assistons à une technique de camouflage de dépenses supplémentaires en matière de Cabinets. On nous fait croire au *statu quo*, mais on transfère à tour de bras du personnel émanant de pararégionaux, sans rembourser à ceux-ci les montants équivalents aux prestations de ces personnes. N'oublions pas non plus — cet élément ne figure pas dans les documents que nous avons reçus — les nombreux transferts en provenance de l'Administration. Cette technique, qui concernait treize personnes en 1995, touche maintenant vingt-huit personnes, le montant global représentant plus de 60 millions.

Etant donné que les Ministres, vu les contraintes budgétaires, ne peuvent pas augmenter leur dotation aux Cabinets, ils contournent cet obstacle en recrutant à tour de bras dans les pararégionaux sans rembourser ceux-ci. Cela pose un réel problème de déontologie.

Je voudrais également attirer votre attention sur les difficultés récurrentes que semble éprouver le Gouvernement pour gérer les dossiers liés à l'accord de coopération conclu avec l'Etat fédéral dans le cadre de l'article 43 de la loi spéciale. Il s'agit des fameux 2 milliards pour travaux d'intérêt national. Fin 1994, nous avons appris que 800 millions n'avaient pas pu être engagés. Fin 1995, le montant était de 600 millions. Ces retards dans l'élaboration des dossiers nuisent à la crédibilité de la Région, surtout lorsque celle-ci réclame une augmentation de cette dotation fédérale de 2 milliards. Il existe donc un problème de capacité de la Région à gérer les dossiers et à engager les montants octroyés par l'Etat fédéral.

J'en viens au troisième point concernant les dépenses. Personnellement, je ne vois aucun inconvénient à ce que vous gériez mieux la dette de différents pararégionaux en centralisant celle-ci à l'échelon de la Région, si cela permet une réduction des taux et la réalisation d'économies. Bien entendu, ce n'est valable qu'à la condition que les pararégionaux ne soient plus autorisés à emprunter de leur côté. Vous vous y êtes engagés. Nous serons vigilants à cet égard. Mais si cette opération est tellement évidente et intéressante sur le plan financier, pourquoi a-t-il fallu sept ans pour que vous la mettiez en œuvre? Je ne trouve pas de réponse à cette question.

Je souhaiterais évoquer un dernier point, très sensible politiquement, en ce qui concerne les dépenses: le niveau des droits de tirage.

Le choix a été fait par le Gouvernement de faire supporter l'effort supplémentaire par la Commission communautaire française et son homologue néerlandophone, c'est-à-dire par les programmes de santé et les programmes sociaux, plutôt que par la Région, comme prévu initialement dans les accords de la Saint-Michel et de la Saint-Quentin. Je laisserai le soin à M. Drouart de développer cette problématique et de défendre l'amendement que nous déposons sur ce point.

J'en arrive au problème de l'équilibre budgétaire et, en particulier, des débudgétisations. J'évoquerai tout d'abord le Fonds de refinancement des trésoreries communales sur lequel M. Harmel a développé longuement ses arguments. Mon intervention à ce sujet sera plus brève car j'ai déjà soulevé ce point lors de la discussion du budget 1996. A mes yeux, le vrai problème au niveau de ce Fonds n'est peut-être pas l'augmentation de la capacité d'emprunt que vous nous proposez aujourd'hui, pour autant — j'insiste — que vous appliquiez les deux volets que vous annoncez. Vous avez parlé d'une possibilité d'emprunt excessivement importante, de plus de 8 milliards, qui doit être compensée par un amortissement, c'est-à-dire un remboursement de capital, de 6,7 milliards.

Le problème c'est la réalité de ce remboursement en capital. Un budget n'est pas une obligation de faire. En revanche vous disposez de l'autorisation d'emprunter un montant de plus de 8 milliards.

Le Conseil vous donnera sans doute ce chèque en blanc en approuvant le budget demain. Mais nous serons extrêmement vigilants et vous demanderons des comptes réguliers sur la réalité de l'amortissement que vous annoncez, car s'il n'est pas effectivement réalisé un dérapage se produira et vous le savez très bien.

Le plus gros problème se pose au niveau de la note que la Cour des comptes a émise fin de l'année passée lors de l'examen du budget 1996, note relative à la notion de prêt aux communes ou de créances irrecouvrables. Vous le savez, tous les montants prétendument prêtés aux communes sont en réalité des dons et des subsides à fonds perdus. Ce sont donc des créances irrecouvrables. Vous faites croire qu'il s'agit de créances et que les communes vont rembourser, pour éviter de parler de débudgétisation

et d'ajouter ces emprunts au déficit régional pour le calcul de la norme CSF. C'est un jeu de dupes, Monsieur le Ministre, puisqu'il était clairement prévu que les communes ne rembourseraient jamais ces emprunts pris en leur nom par le Fonds de rebudgétisation.

Deuxième élément: le problème de la STIB. Je ne reprendrai, encore une fois, que les déclarations de la Cour des Comptes dans le 152<sup>e</sup> cahier. Celle-ci met clairement en exergue le fait qu'en 1994, la STIB a emprunté un montant de 1,422 milliard avec la garantie de la Région, sans que cet emprunt ne figure dans les tableaux des débudgétisations. Là encore, Monsieur le Ministre, vous êtes en contradiction avec la Cour des Comptes — laquelle est tout de même le garant de l'orthodoxie budgétaire — puisque vous semblez nier cette garantie de la Région pour cet emprunt.

Troisième élément qui pose problème dans votre calcul de débudgétisation: le Fonds du logement. Je rappelle à M. Harmel que nous étions cosignataires de l'amendement qu'il a évoqué. Je crois même en avoir été l'initiateur. Comme lui, je suis agréablement surpris, mais avec une pointe d'amertume, de constater que six mois auront été nécessaires pour que vous inscriviez dans votre budget exactement ce que l'opposition vous proposait au mois de décembre. Le temps aide peut-être à comprendre les choses! Il est vrai qu'à l'époque, M. Tomas était depuis peu Ministre du logement. Aujourd'hui, les choses sont claires.

Le fonds du logement avait besoin de 990 millions de pouvoir d'investissement, dont 330 en dotations et 660 en emprunts. Il aura fallu six mois pour que le Gouvernement inscrive ce montant. Pendant ce temps, malheureusement, le Fonds du logement a été entravé dans ses moyens d'action. Outre le problème de cet amendement que vous auriez pu accepter au mois de décembre, le problème de la débudgétisation subsiste. Le budget actuel autorise clairement au Fonds du logement un emprunt de 660 millions et donne la garantie de la Région sur cet emprunt. Et curieusement ces 660 millions sont totalement invisibles dans les tableaux rebudgétisation/débudgétisation.

Tous ces éléments montrent que le calcul du solde net à financer corrigé ne respecte pas les normes du Conseil supérieur des Finances ou ne les respecte qu'au prix de quelques oublis.

De plus, il faut désormais prendre en compte un nouvel élément, le mode de calcul de ce solde net à financer corrigé, lequel propose de prendre également en compte les dépenses sur fonds organiques. Cela pose un nouveau problème; je peux comprendre que vous n'y étiez pas préparé puisqu'ils'agit d'une nouvelle méthode utilisée par le Conseil supérieur des Finances, mais vous avez esquivé ce problème en commission.

De quoi s'agit-il? Selon la nouvelle méthode de calcul, vous allez, pour 1996, connaître plus de dépenses que de recettes au niveau des fonds organiques, ce qui va accentuer le solde net à financer corrigé.

Que constate-t-on si l'on regarde les chiffres? Vous avez une autorisation de solde net du Conseil supérieur des Finances de 4,5 milliards. Vous avez — et l'on sait pourquoi si l'on se souvient des discussions des précédents budgets — volontairement réduit de 900 millions cette autorisation de solde net à financer corrigé. Pourquoi? Si l'on regarde l'historique de la taxe régionale, il y a toujours eu un arriéré important, dont on a beaucoup parlé, d'à peu près 900 millions. Vous n'avez pas voulu, et cela est à votre honneur, qu'il y ait surestimation des recettes régionales pour une année. En effet, un montant de près de 900 millions «traîne» derrière nous, enrôlé mais non perçu, que vous espériez percevoir en 1996. 4,5 milliards moins 900 millions nous amènent à 3,6 milliards c'est-à-dire, à quelques millions près, au solde net à financer que vous aviez initia-

lement prévu pour 1996. Vous le respectez toujours à l'ajusté en gardant l'ancienne technique de calcul du Conseil supérieur des Finances. Le problème aujourd'hui est que la différence, si l'on prend en compte les dépenses sur fonds budgétaire, est de 400 millions. Vous passez ainsi de 3,6 milliards à 4 milliards de solde net à financer corrigé; vous ne respectez donc plus la marge de sécurité de 900 millions que vous vous étiez vous-même fixée, puisqu'il n'y a plus que 500 millions de marge de sécurité. En admettant que cet élément neuf ait pu vous surprendre au niveau de l'élaboration, je ne pense pas personnellement que vous allez toucher ces 900 millions en 1996, étant donné le rythme d'enrôlement et de perception. La question que je vous pose est: allez-vous persister à garder ce montant de 900 millions? Afin de ne pas devoir faire un effort exagéré lors du deuxième ajustement budgétaire, comptez-vous garder à nouveau une marge de sécurité, pour le budget 1997, de 400 millions pour retrouver le total de 900 millions? Je pense que cela serait tout à fait cohérent par rapport à vos déclarations passées.

J'en arrive à ma conclusion, Monsieur le Président. Je crois, Monsieur le Ministre, que ce budget est à l'image de votre Gouvernement c'est-à-dire insipide, immobile et sans projet. Je crois que le manque de dynamisme de la majorité, qui passe malheureusement bien du temps à s'épier et à se neutraliser, est dramatique pour la Région. Celle-ci a besoin d'un Gouvernement qui agisse et qui apporte des solutions aux problèmes de notre ville, qui mette en oeuvre le PRD, qui lutte efficacement contre la pauvreté, qui agisse pour l'emploi, qui lutte contre la pollution de l'air et de l'eau, qui améliore les espaces publics, notamment en mettant en oeuvre les Chemins de la Ville, qui augmente les moyens d'action de la Région, par exemple en renégociant le niveau de l'intervention fédérale dans le cadre de l'article 43.

Or, que faites-vous? Vous nous aviez annoncé une quinzaine de projets d'ordonnance pour les mois de mai et de juin. Nous attendons encore. Votre Gouvernement, Monsieur le Ministre, semble incapable de décider, de produire autre chose que des polémiques linguistiques ou partisanses.

Les libéraux avaient annoncé qu'avec eux, on allait voir ce que l'on allait voir. Eh bien, Messieurs, on ne voit rien! L'alternance du pouvoir n'a pas apporté d'alternative. Ce qu'il fallait c'était occuper le pouvoir.

Monsieur le Ministre, chers Collègues, la Région a besoin d'un second souffle. Après un an, son Gouvernement est déjà essoufflé. La Région a besoin d'imagination, d'un projet mobilisateur et de moyens. Nous ne trouvons rien de tout cela dans ce budget. Par conséquent, nous ne le voterons pas. (*Applaudissements sur les bancs ECOLO, PSC et VLD.*)

**De Voorzitter.** — De heer Vandebossche heeft het woord.

**De heer Walter Vandebossche.** — Mijnheer de Voorzitter, de CVP-fractie heeft de begroting 1996 enkele maanden geleden goedgekeurd, in de eerste plaats omdat, zowel aan de inkomsten- als aan de uitgavenzijde blijkt dat de Regering de zaken realistisch aanpakt. Bovendien, getuigt deze begroting eens te meer van een meerjarenvisie. Uitstaande vastleggingen en volgehouden herbudgetteringingen zorgen er ook voor dat deze begroting een juiste weergave is van de financiële toestand van ons Gewest. Het getuigt van politieke moed dat de Regering het Parlement en de bevolking geen rad voor de ogen draait, maar de situatie waarheidsgetrouw weergeeft.

Het ogenblik is nu aangebroken om de huidige stand van zaken even van naderbij te bekijken. De Regering heeft haar initiële begroting aangepast. Onze taak bestaat erin de visie van de aangepaste begroting te toetsen aan deze van de initiële begroting.

Aan de ontvangstenzijde van de aangepaste begroting blijkt dat de Regering zeer kort op de bal speelt door consequent onvoorziene realiteiten financieel te verrekenen, om aldus te vermijden dat onaangename verrassingen aan de ontvangstenzijde de volgende begroting zouden hypothekeren. Hieruit blijkt duidelijk dat de Minister, en met hem de hele Regering, de vaste wil hebben om een begrotingspolitiek te voeren op middellange of lange termijn.

Die gezonde langetermijnvisie komt ook tot uiting aan de uitgavenzijde.

Ten eerste is er de versnelde schuldaflossing met 35 miljoen, bovenop de aflossing die reeds ingeschreven was in de initiële begroting.

Ten tweede is de vermindering van de uitstaande vastleggingen van aard om een meer realistisch beeld op te hangen van de begroting en om de begroting van de komende jaren niet nodeloos te verzwaren. Zo blijkt dat na deze begrotingscontrole het «encours» op gesplitste kredieten extra verminderd wordt met een bedrag van 300 miljoen.

Ten derde blijft de Minister de politiek van herbudgettering nauwgezet en enthousiast trouw wat er op zijn beurt weer toe leidt dat we een meer waarheidsgetrouw overzicht krijgen van de reële financiële toestand en het toekomstig beleid niet gehypothecerd wordt.

Ten vierde steunen wij de Minister ook voluit in zijn streven naar het limitatief maken van de variabele kredieten zodat eventuele overtuigde aanhangers van de «deficit-spending»-theorie niet te zeer in de verleiding komen om de begroting van het gewest te laten ontsporen, met alle nadelige gevolgen van dien.

Tot slot zal de zogenaamde centralisatie van sommige schulduitgaven een voor de toekomst gunstige schuldherschikking gemakkelijker maken.

Al deze elementen nopen mij ertoe de Regering aan te moedigen om op deze manier verder te werken. Zonder de bevolking een rad voor de ogen te draaien, zonder de bevolking te laten opdraaien voor een bepaalde politiek, en zonder haar tot slachtoffer te maken van de budgettaire orthodoxie, slaat de Regering er immers in om in deze moeilijke tijd — en daarover zijn meerderheid en oppositie het eens — een eerlijke en moedige begroting in te dienen die duidelijk rekening houdt met de huidige en de toekomstige problemen van dit Gewest.

In een periode dat het politiek-maatschappelijk discours binnen de Europese Unie, binnen België en binnen Brussel gemonopoliseerd dreigt te worden door de zogenaamde Maastrichtnorm, geeft de Regering niet toe aan een onbeheerste besparingswoede, noch aan een radicaal ontvluchten van haar verantwoordelijkheid. Integendeel. De regering zorgt er voor dat ons Brussels Hoofdstedelijk Gewest binnen België één van de beste leerlingen is wat betreft het beheer van de openbare financiën.

Dit zijn niet mijn woorden. Dit zijn de woorden van de gezaghebbende Hoge Raad voor Financiën die in zijn laatste rapport ronduit positief is in haar oordeel over de begroting van het Brussels Gewest.

De Hoge Raad looft in zijn verslag de Brusselse Regering voor haar realistische begrotingsopmaak gedurende de afgelopen drie jaar.

**De heer Guy Vanhengel.** — Het hangt ervan af wat u leest in dat verslag.

**De heer Walter Vandebossche.** — Zowel aan de ontvangsten als aan de uitgavenzijde werd voor de uitvoering van

de begroting 1995 een hoog realisatiepercentage vastgesteld. Dank zij dit realistisch werkstuk zullen volgende begrotingen dan ook, meer dan in het verleden, een waarheidsgetrouwe schatting geven van de inkomsten en de uitgaven. De Regering blijft, met de voorliggende herziening, deze politiek trouw.

De Hoge Raad schrijft verder in zijn verslag: « Het Brussels Hoofdstedelijk Gewest is met de uitvoering van haar begroting de twee voorbije jaren op significante wijze beneden de aanbevolen tekortnorm gebleven, mede ingevolge omvangrijke herbudgettering. »

De eerstvolgende jaren zal ons Gewest echter worden geconfronteerd met belangrijke budgettaire uitdagingen, zowel van de inkomsten- als van de uitgavenzijde.

Wat de inkomsten betreft maken wij ons zorgen over de evolutie van de begroting van de COCOF. Zal deze haar afspraken met het Brussels Gewest kunnen blijven nakomen en, zo ja, in welke mate? De Regering zal ook rekening moeten houden met de relatief zwakke groei van de toegewezen ontvangsten ingevolge het verlies aan fiscale capaciteit in ons Gewest. Aan de uitgavenzijde worden wij geconfronteerd met de hoge kosten die voortspruiten uit de functie van Brussel als Europese hoofdstad en uit de uitdagingen inzake huisvestings- en milieubeleid, die door iedereen in deze Raad worden onderschreven.

De Minister heeft in de begrotingscorrecties op een juiste manier rekening gehouden met deze toekomstige realiteit. Door deze begroting te situeren in een degelijk meerjarenplan zal het Gewest, ondanks de weinig opbeurende voorspellingen, toch het hoofd kunnen bieden aan de uitdagingen van de volgende jaren.

De Hoge Raad stelt dan ook in zijn rapport dat de Regering perfect het normatief scenario van de Hoge Raad zal halen, indien zij haar huidige begrotingspolitiek maar verderzet. De stabilisatie van de schuldgraad zal vanaf het jaar 2000 worden gerealiseerd.

Ik twijfel er niet aan, Mijnheer Vanhengel, dat, indien ik mijn bron niet had vermeld, u mij ervan zou verdacht hebben dat ik hier gewoon de woorden herhaal die de Minister mij heeft ingefluisterd. Ik begrijp volkomen dat degenen die deze begrotingspolitiek mordicus willen bestrijden het moeilijk hebben om geloofwaardig over te komen. Toch wil ik hen heel veel moed toewensen. (*Applaus.*)

**De heer Guy Vanhengel.** — Ik dank u, Mijnheer Vandenbossche.

**M. le Président.** — La parole est à Mme Dupuis.

**Mme Françoise Dupuis.** — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, sans vouloir polémique avec notre collègue Alain Zenner et me rappelant que, dans la mémoire collective, il y avait deux hausses extrêmement fortes de l'endettement de l'État — la première à partir de 1974, sous le Gouvernement Tindemans-Gol, et la seconde à partir de 1981, sous le Gouvernement Martens-Gol —, j'ai fait procéder dans l'intervalle à quelques vérifications. Je vous rappellerai que la dette nette de l'État se situant en 1981 à 2 439 milliards s'élevait en 1988 à 6 362 milliards.

**M. Alain Zenner.** — Vous vous bornez à citer un résultat momentané. Rappelez-vous le « retour du cœur »!

**Mme Françoise Dupuis.** — J'estime donc qu'il n'est pas utile de s'emmêler les pinceaux s'agissant de prendre la parole sur une modification budgétaire qui, au demeurant, est une opération relativement simple. Jouer les apprentis-sorciers, c'est toujours dangereux.

**M. Alain Zenner.** — Nous en discuterons un jour!

**Mme Françoise Dupuis.** — Quand vous le désirez.

**M. Alain Zenner.** — Communiquez-moi vos armes et votre heure! (*Sourires.*)

**Mme Françoise Dupuis.** — Ne me provoquez pas.

Quoi qu'avant d'en parler, je préférerais entendre notre collègue André Drouart, je dirais dans la foulée de l'intervention de M. Debry que, pour avoir participé aux réunions de la Commission des Finances de l'ACCF, vous devez savoir que l'ajustement budgétaire de l'ACCF est déposé sans que les programmes sociaux et de santé n'aient été touchés. J'admets le fait que cela peut poser des problèmes par la suite, mais ne disons pas ce qui n'est pas aujourd'hui. Ne lançons pas des poisons dangereux dans un milieu où existent d'importantes sensibilités, par ailleurs bien légitimes.

Je souhaite tout d'abord constater que le dépôt du premier feuillet d'ajustement budgétaire auprès du Conseil, dans les délais prescrits — ce qui est toujours une prouesse —, nous a permis d'avoir une réelle discussion en Commission des Finances et du Budget. Mes prédécesseurs à cette tribune l'ont d'ailleurs rappelé.

Comme nous l'indique le Ministre, l'ajustement budgétaire qui nous est présenté aujourd'hui reprend les lignes principales du budget initial.

Dans le contexte difficile de limitation des dépenses que nous vivons actuellement, une bonne perception des recettes constitue un enjeu essentiel de la politique budgétaire. Je me permets de rappeler qu'il s'agit pour nous, socialistes, d'une priorité absolue.

Notre Gouvernement ne dispose toutefois pas — nous le savons — d'une véritable maîtrise sur la plupart des recettes qui doivent lui parvenir.

Malgré son souci de procéder à une estimation réaliste de celles-ci, le Gouvernement se voit une nouvelle fois confronté à une relative surévaluation des recettes fiscales dans le budget initial. On constate en effet une diminution de 45,5 millions du précompte immobilier et une diminution de 97,8 millions des droits d'enregistrement.

Dans ce contexte, il est donc d'autant plus important de s'attacher à une perception efficace des taxes régionales.

Mon groupe se réjouit d'apprendre que le Gouvernement a enfin obtenu l'accès au registre national des personnes physiques, ce qui devra se traduire par une nette amélioration dans la perception de la taxe régionale.

Nous regrettons également, en revanche, que la taxe sur les immeubles à l'abandon ne soit pas encore opérationnelle et oblige le Gouvernement à réestimer cette recette à la baisse, à concurrence de 95 pour cent du montant prévu initialement.

Outre le fait qu'il s'agit d'un instrument important de politique urbaine, le Gouvernement renonce ainsi pratiquement, pour l'exercice 1996, à un élément important dans la maîtrise de ses recettes.

Le groupe socialiste prend acte des deux grandes innovations de cet ajustement budgétaire:

1. La nouvelle approche des crédits variables. En rendant ces crédits limitatifs, le Gouvernement évite que les départements, en utilisant le solde d'années précédentes, puissent dépasser les crédits inscrits au budget, ce qui aurait pu entraîner un dépassement du déficit budgétaire prévu. Cette limitation

renforce donc les garanties d'une exécution du budget endéans les normes. A cet égard, le groupe socialiste constate que le déficit corrigé respecte largement la norme du Conseil Supérieur des Finances pour 1996.

2. La centralisation d'un certain nombre de dettes qui constitue, pour l'heure, une opération blanche, mais qui devrait permettre, en réalité, de réaliser des économies supplémentaires. Nous y serons particulièrement attentifs.

J'aimerais aborder maintenant un point spécifique sur lequel nous nous sommes déjà exprimés, à savoir l'aménagement du territoire — division 16 —, et plus précisément les moyens accordés pour la subsidiation des associations du réseau Habitat. À cet égard, nous avons signalé à plusieurs reprises, tant en Commission qu'en Assemblée plénière, nos craintes quant aux possibilités de poursuivre efficacement le volet de développement local intégré alors que le budget était diminué de 50 pour cent par rapport à 1995. Pour rappel, le réseau Habitat couvre l'octroi de primes à la rénovation, dans le cadre d'un travail social mené dans des quartiers difficiles et défavorisés, essentiellement par des associations de terrain.

S'il y a bien une augmentation des crédits, comme nous l'avions demandée, celle-ci est réellement minime — 1,5 million — et couvre à peine les dépenses de coordination qui seront dorénavant assurées par le Centre urbain.

Si nous ne nions pas que toute la clarté doit être faite quant au fonctionnement des associations et qu'il faut éviter les doubles emplois, cela ne peut risquer de mettre à néant le volet social qui commençait à porter ses fruits.

Nous sommes restés attentifs à l'évolution des négociations en cours entre le Cabinet du Ministre, le Centre urbain, les associations et la Délégation régionale interministérielle aux solidarités urbaines, négociations qui ont abouti à un premier accord pour le premier semestre 1996, accord qui devra impérativement être réactualisé pour le deuxième semestre.

Si ce premier accord implique notamment le recours à une collaboration du Cabinet du Ministre Gosuin, dans le cadre du volet «rénovation urbaine», celle-ci concernera des actions promotionnelles de type «dépliants d'information et autres» et ne couvrira donc pas le volet «intégration urbaine» assuré, lui, par le travail social de terrain, et qu'il faut sauvegarder.

Nous restons donc attentifs à ce que les négociations en cours préservent ce volet spécifique du réseau Habitat et conduisent à une augmentation suffisante lors du deuxième ajustement permettant notamment de préserver l'essentiel de l'emploi, plusieurs travailleurs sociaux étant actuellement en période de préavis.

Vous aurez compris, Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, que le groupe socialiste confirme son appui à l'équipe dirigée par M. Picqué. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

**De Voorzitter.** — Het woord is aan de heer Garcia.

**De heer Robert Garcia.** — Mijnheer de Voorzitter, de vorige sprekers hebben het reeds herhaaldelijk gezegd: politiek levert deze begrotingsaanpassing voor 1996 geen problemen op. Wij zijn niet verrast door een plotse politieke wending en de begrotingsaanpassing gaat dezelfde richting uit als de oorspronkelijke begroting die we hebben goedgekeurd. Het gaat immers meestal om technische aanpassingen die rekening houden met de reële inkomsten en uitgaven en die het begrotingstekort binnen aanvaardbare Belgische en Europese normen houden. Dat wordt ook van ons verwacht en het is inderdaad een aan te bevelen politiek.

Tijdens het investituurdebat vorig jaar heb ik aangekondigd dat ik de regeringspolitiek telkens vanuit een sociale invalshoek zou bekijken. Ook nu ben ik zo vrij aandacht te vragen voor het sociale aspect van deze begrotingsaanpassing, zoals ik dat trouwens ook heb gedaan tijdens de bespreking van de oorspronkelijke begroting. We kunnen er immers niet omheen en we weten allemaal dat Brussel de stad met de grootste armoede in België is geworden. De vraag is of onze strijd tegen deze schrijnende sociale realiteit voldoende terug te vinden is in de begrotingscijfers. Brussel telt immers het grootste aantal daklozen. In Brussel leven er meer mensen van het bestaansminimum dan in Vlaanderen of in Wallonië. Ook de werkloosheidsgraad is hoog en Brussel heeft meer bejaarden dan andere gewesten. We hebben minder voorzieningen voor gehandicapten.

Er zijn hier meer druggebruikers en aids-patienten dan in Vlaanderen of in Wallonië. We moeten instaan voor het grootste aantal vluchtelingen en ik begrijp het probleem van de Regering ter zake. Zoals elke grootstad trekt Brussel armoede aan als een magneet.

Een Regering die dat tijl wil keren, moet in haar begroting prioritair sociale accenten leggen. Ik verwijs hierbij naar de regeringsverklaring waar in het hoofdstuk «Financiën en Begroting» letterlijk staat: «De evolutie van het netto te financieren saldo van de begroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest zal, vanaf de begroting 1996, draconische maatregelen vereisen om deze toestand te ondervangen.»

Mijn Collega van de PRL, de heer Zenner, heeft deze zin ook geciteerd, maar hij vergat wel er de volgende regel aan toe te voegen die ook in de regeringsverklaring staat, namelijk: «Deze maatregelen moeten worden genomen, terwijl een strak beleid moet worden aangehouden om de dualisering in het Gewest te bestrijden.» Zo staat het in de regeringsverklaring.

**M. Alain Zenner.** — Absoluut. Je n'ai pas le temps de tout citer, mais je suis tout à fait d'accord sur cette philosophie, bien entendu.

**De heer Guy Vanhengel.** — Mijnheer Garcia, u gaat opnieuw het discours houden dat u ook naar voren hebt gebracht tijdens de algemene begrotingsbesprekingen. Mag ik daarbij toch even opnieuw het commentaar geven dat ik destijds ook heb gegeven? Ik ben het ermee eens dat men prioritair iets tracht te doen aan de sociale noden van onze stad. Wanneer u er echter als lid van de meerderheid mee akkoord gaat dat belangrijke delen van de kredieten van de gemeenschapscommissies, de VGC, de COCOF en de GGC, naar de gewestelijke stadskas worden overgedragen, dan is uw discours niet erg logisch en consequent. Precies die commissies kunnen immers dat type van beleid voeren en precies die commissies hebben deze middelen nodig.

**De heer Robert Garcia.** — Mijnheer Vanhengel, mag ik misschien eerst mijn uiteenzetting afmaken? U krijgt ook de gelegenheid op uw beurt het woord te nemen, maar op het ogenblik wil ik de Minister enkele concrete vragen stellen.

Bestrijden wij met deze begroting en met deze begrotingsaanpassing voldoende de dualisering in ons Gewest? Met andere woorden, bestrijden wij hier voldoende de armoede?

Na de aanpassing van de begroting voor 1996 wordt nog maar 10 procent van de gewestelijke uitgaven besteed aan economie en werkgelegenheid. Nochtans scheppen overheidsuitgaven die de economie stimuleren, ook werkgelegenheid. Wie banen schept in Brussel, maakt het stadsgewest bovendien aantrekkelijker om er te komen wonen. En meer inwoners met een baan zorgen ervoor dat er meer inkomsten zijn voor het Gewest.

Werkgelegenheid is de belangrijkste hoeder tegen bestaansonzekerheid en armoede. Alles moet dus in het werk worden gesteld om de mensen een volwaardige job aan te bieden. Indien mogelijk moet dit gebeuren in het normale economische circuit. Indien dat niet mogelijk is, moet men gebruik maken van het circuit van sociale tewerkstelling, onder meer door toepassing van artikel 60, paragraaf 7 van de OCMW-wet, waarin de mogelijkheden van tewerkstelling door het OCMW worden beschreven.

Investeren in de economie is dus levensnoodzakelijk voor de toekomst. Daarom vind ik het zeer jammer dat er bezuinigd wordt op de uitgaven voor economie. Zo wordt de economische expansiesteun ingekrompen en verminderen de subsidies voor startende bedrijven.

Hierbij aansluitend wil ik de Minister van Economie vragen wanneer wij de beloofde ordonnantie inzake sociale economie mogen verwachten. De sociale economie bekijkt economische activiteiten niet louter vanuit een marktcontext, maar laat ook nuttigheids- en rechtvaardigheidsoverwegingen meespelen. Bovendien probeert de sociale economie ook langdurig werklozen een maatschappelijk relevante job te geven. De Minister wil aan de GIMB een buitengewone opdracht geven inzake sociale economie. Moet de toekenning van een extra toelage van 10 miljoen aan de GIMB in dat verband worden bekeken? Welke criteria worden hierbij gehanteerd?

Aan de Minister-Voorzitter wil ik vragen hoever het staat met het banenplan voor het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. Zowel Vlaanderen als Wallonië beschikken reeds over een eigen banenplan met concrete doelstellingen inzake nieuwe arbeidsplaatsen. Kan de Minister-Voorzitter ons meedelen hoeveel arbeidsplaatsen Brussel wil scheppen tegen 1999? Indien hij moeilijkheden ondervindt bij het uitvoeren van zo'n banenplan, wil ik graag duidelijk weten welke moeilijkheden hij ondervindt en wie die moeilijkheden veroorzaakt.

De Brusselse Regering heeft ook nog heel wat werk te doen om te komen tot een grotere solidariteit tussen de negentien Brusselse gemeenten in de strijd tegen de armoede. Er zijn rijke, welvarende gemeenten en er zijn arme gemeenten, die gebukt gaan onder de sociale problemen. Onder de vorige legislatuur heeft de Brusselse Hoofdstedelijke Regering al een eerste hervordering ten voordele van de zwakkere gemeenten toegepast. Dit werk is echter nog lang niet af.

Als ik merk dat sommige, rijke, residentiële gemeenten dit jaar hun aanvullende personenbelasting hebben doen dalen, dan rijzen mijn haren ten berge.

Terwijl verscheidene Brusselse gemeenten niet meer weten van welk hout pijlen maken, zijn er blijkbaar andere die zich de luxe kunnen permitteren om van hun grondgebied een soort belastingparadijs te maken. Ik vraag aan de Brusselse Regering een stringente politiek ter zake. Gemeenten die hun opcentiemen verlagen onder het gemiddelde zouden financieel moeten worden gestraft. De Regering zou hen subsidies, bijvoorbeeld voor openbare werken, kunnen ontzeggen. Dit zou de Regering in staat stellen een sociaal rechtvaardiger politiek te voeren ten opzichte van de armere gemeenten.

Enige tijd geleden had de Minister van Financiën een Brusselse belasting op de leegstand aangekondigd. In de oorspronkelijke begroting voor 1996 was hiervoor 200 miljoen ingeschreven. Nu zie ik dat de verwachte ontvangst geraamd wordt op 10 miljoen.

Ik heb begrepen dat wij de ontwerp-ordonnantie, na uitwerking van enkele juridische en technische details, binnenkort mogen verwachten.

Op welke gegevens of verwachtingen steunt de Minister om te stellen dat, ondanks het ontbreken van een wettelijke basis, er

toch nog ontvangsten — voor zo'n 10 miljoen — zullen kunnen worden geboekt?

In verband met de terugbetaling van niet-uitgeoefende trekkingsrechten heb ik nog een vraag in verband met de Franse Gemeenschapscommissie. De Franse Gemeenschapscommissie heeft al 124 miljoen van de voorziene 150,7 miljoen gestort voor de dotatie van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad. Uit het begrotingsdocument blijkt dat het resterende bedrag van 26,7 miljoen zal worden gestort in augustus van dit jaar.

Klopt dat, Mijnheer de Minister?

**De heer Jos Chabert**, Minister belast met Economie, Financiën, Begroting, Energie en Externe Betrekkingen. — De procedure is aan de gang opdat dit zou gebeuren.

**De heer Robert Garcia.** — Kan de Minister mij meedelen hoe het komt dat deze storting zo laat gebeurt? Worden daarmee de gemaakte afspraken nagekomen?

De SP-fractie zal de begrotingsaanpassing 1996 goedkeuren. Ik besef heel goed dat de Brusselse Regering moeilijke keuzes moet maken. Ik heb een aantal bedenkingen geuit vanuit een sociale bekommernis — en ik zal dat blijven doen —, omdat begrotingsnormen de sociale ongelijkheid niet in de hand mogen werken. Ik vraag alle Ministers in al hun beleidsdomeinen het sociale prioritair te stellen, want het kan toch niet de bedoeling zijn de begroting in evenwicht te brengen, maar een onleefbare stad over te houden.

De SP-fractie vertrouwt erop dat deze Regering ernstig begrotingswerk verzoent met een sociale politiek die probeert de armoede uit ons Gewest te bannen.

**De Voorzitter.** — Het woord is aan de heer Vanhengel.

**De heer Guy Vanhengel.** — Mijnheer de Voorzitter, het is zeker niet mijn bedoeling terug te komen op wat de vorige sprekers al hebben gezegd. Ik heb met veel belangstelling geluisterd naar de moeilijke oefening die de heer Zenner hier heeft gebracht. Het is inderdaad niet gemakkelijk met de elementen waarover wij beschikken, te bewijzen dat het nu plots beter gaat dan in de vorige legislatuur. De heer Zenner heeft willen bewijzen dat er in deze legislatuur minder wordt geïmproviseerd dan in de vorige, maar de heer Harmel heeft met cijfers in de hand, bewezen dat er meer wordt geïmproviseerd.

Voorts verbaas ik mij erover dat sommige raadsleden van deze begrotingsaanpassing gebruikmaken om grote politieke verklaringen af te leggen over het begrotingsbeleid. Verklaringen als die van de heren Vandebossche en Garcia zijn hier niet op hun plaats. In een begrotingsdebat als dit past het de aandacht te vestigen op die elementen die in het begrotingsdocument in het oog springen.

**De heer Robert Garcia.** — Mijnheer Vanhengel, het is toch mijn goed recht algemene principes te verdedigen en overigens kunt u niet ontkennen dat ik ook op een aantal problemen heb gewezen.

**De heer Guy Vanhengel.** — Die ook mij nauw aan het hart liggen.

In dit begrotingsdebat zouden wij het vooral moeten hebben over de in het oog springende begrotingswijzigingen. In dit verband is het interessant na te gaan wat het Rekenhof zegt over de begroting. Als ik de opmerkingen van het Rekenhof lees, dan vraag ik mij toch af of men kan beweren dat er vandaag minder wordt geïmproviseerd dan in de vorige legislatuur. Ik moet zelfs

zeggen dat de mate waarin wordt geïmproviseerd mij beangstigt. Ik zal een paar voorbeelden geven om deze stelling te bewijzen. Zo werden vorig jaar enorme bedragen ingeschreven, zijnde de opbrengst van een watertaks die zou worden ingevoerd. Na enkele maanden al blijkt dat deze raming ruimschoots overschat is. Mag men dan niet spreken van improvisatie? Zo werden ook in de begroting 1995 aanzienlijke bedragen ingeschreven die door de Vlaamse Gemeenschapscommissie, de Franstalige Gemeenschapscommissie en de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie zouden worden doorgestort. Vandaag zegt het Rekenhof dat de COCOF dat verschuldigde bedrag pas in 1996 zal doorstorten. Mag men dan niet spreken van improvisatie?

Ik vraag mij echt af of de 26 miljoen waarvan gezegd wordt dat zij in augustus worden doorgestort, nog wel terecht zullen komen. De heer Vandenbossche, die dicht bij de begrotingsminister staat en doorgaans goed is geïnformeerd, verklaarde hier enkele minuten geleden dat ook hij zich ook grote zorgen maakt over het feit of de COCOF haar budgettaire afspraken in de toekomst zal naleven. Als de fractieleider van de CVP zich al zorgen maakt over de COCOF, dan hebben wij arme soldaten van de oppositie alle redenen om ons af te vragen wat er op het Franstalige front te verwachten valt.

Ik kom nu tot mijn derde en wellicht het mooiste voorbeeld van de manier waarop hier met cijfers wordt gegoocheld. Het heeft te maken met die fameuze leegstandtaks. In de enkele jaren dat ik op het kabinet van de federale Minister van Begroting heb gewerkt, heb ik geleerd dat een klassieke truc om een en ander in evenwicht te brengen erin bestaat aan te kondigen dat de bestrijding van de fiscale fraude het volgend jaar dit of dat enorm bedrag zal opleveren.

**De heer Robert Garcia.** — Die federaal Minister was zeker een VLD-er, Mijnheer Vanhengel?

**De heer Guy Vanhengel.** — Dat was hij inderdaad.

**De heer Robert Garcia.** — Dacht ik het niet! (*Gelach.*)

**De heer Guy Vanhengel.** — Onze Minister van Financiën, die jammer genoeg geen fiscale bevoegdheden heeft, past blijkbaar een andere truc toe. Twee jaar na mekaar al kondigt hij nieuwe taken aan en schrijft hij daarvoor in de begroting grote bedragen in, maar achteraf blijkt hij die nooit te kunnen innen. Opnieuw is de 200 miljoen die hij als leegstandtaks op de begroting had ingeschreven, herleid tot 10 miljoen. Blijkbaar hoopt hij nog op de fles champagne die de VLD-fractie hem had beloofd als hij dit jaar nog 10 miljoen leegstandtaks zou kunnen innen. Hoe dan ook deze manier van handelen doet mij sterk denken aan de trucs die op het federaal ministerie werden toegepast.

**De heer Jos Chabert,** Minister belast met Economie, Financiën, Begroting, Energie en Externe Betrekkingen. — Mijnheer Vanhengel, wie was die federaal minister die dergelijke trucs uitvond?

**De heer Guy Vanhengel.** — Ik wil gerust toegeven dat daar ook VLD-ministers bij waren.

**De heer Leo Goovaerts.** — Het waren vooral CVP-ers!

**De heer Guy Vanhengel.** — Sinds 1958 werden al de ministers van Begroting alleszins gedekt door een meerderheid waarin ook de CVP zetelde.

**De heer Jos Chabert,** Minister belast met Economie, Financiën, Begroting, Energie en Externe Betrekkingen. — Mijnheer

Vanhengel, u moet mijn vraag niet ontwijken met een nieuwe truc. Wie was die federaal minister op wiens kabinet gij hebt gewerkt en die dergelijke spitsvondigheden toepaste?

**De heer Guy Vanhengel.** — Dat was een uitstekend minister.

**De heer Jos Chabert,** Minister belast met Economie, Financiën, Begroting, Energie en Externe Betrekkingen. — Krijg ik nog een antwoord?

**De heer Leo Goovaerts.** — Hij was niet alleen een goed minister, hij was de beste die wij ooit hebben gehad.

**De heer Walter Vandenbossche.** — Persoonlijk vind ik De Croo toch beter.

**De heer Jos Chabert,** Minister belast met Economie, Financiën, Begroting, Energie en Externe Betrekkingen. — Ik wacht nog altijd op een antwoord, mijnheer Vanhengel.

**De heer Guy Vanhengel.** — Volgens de Hoge Raad van de Financiën was deze minister de enige die er ooit in geslaagd is om uitgaven onder controle te krijgen, wat trouwens door alle begrotingstabellen wordt bevestigd. Dat was het werk van minister van Begroting Verhofstadt. (*Gelach.*)

**De heer Walter Vandenbossche.** — Wij maken hier blijkbaar kennis met een van Guy Vanhengels wilde dromen.

**De heer Guy Vanhengel.** — In alle ernst meen ik met deze drie voorbeelden, die door het Rekenhof worden aangehaald en ook zijn terug te vinden in het verslag van de commissie, voldoende te hebben aangetoond dat hier toch wel een beangstigende graad van improvisatie wordt beoefend bij het opstellen van deze begroting.

Vermits andere sprekers dat ook hebben gedaan, wil ik op mijn beurt een globale appreciatie uitspreken over de gevoerde begrotingsbeleid. Men kan niet genoeg onderstrepen dat de verschillende begrotingen, ondanks al de wijzigingen en correcties, de overheidsschuld van het Brussels Gewest alleen maar doen toenemen. Die bedraagt nu al meer dan 160 procent van onze inkomsten, een werkelijk duizelingwekkend percentage. En dan wil de Regering nog de indruk wekken dat het goed gaat zoals blijkt uit het verhaal dat wij vandaag in de krant konden lezen naar aanleiding van de rating die ons door een internationaal bureau is toegekend. Ik noem dit sfeerschepperij. De situatie wordt duchtig opgesmukt. Een schuld die 162 procent bedraagt van de inkomsten roept bij mij een ander beeld op.

**De heer Jos Chabert,** Minister belast met Economie, Financiën, Begroting, Energie en Externe Betrekkingen. — Sta mij toe u even te onderbreken, mijnheer Vanhengel. Weet u nog wat dat percentage was in 1989, toen de liberalen deel uitmaakten van de Regering?

**De heer Guy Vanhengel.** — U moet dan ook de inkomsten van destijds vergelijken.

**De heer Jos Chabert,** Minister belast met Economie, Financiën, Begroting, Energie en Externe Betrekkingen. — De schuld bedroeg toen meer dan 200 procent. Wij hebben dit nu teruggebracht tot 162 procent. Ik hecht overigens ook meer belang aan een goede rating van *Standard & Poor's* dan van Vanhengel en Goovaerts.

**De heer Guy Vanhengel.** — Wij zijn ook heel wat goedkoper. Uw rating van *Standard & Poor's* heeft u 1,2 miljoen gekost.

**De heer Jos Chabert**, Minister belast met Economie, Financiën, Begroting, Energie en Externe Betrekkingen. — Daar staat ook een prestatie tegenover.

**De heer Leo Goovaerts**. — Mijnheer de Voorzitter, ik voel mij hier persoonlijk aangesproken.

Eerst wil ik erop wijzen dat ik mijn rating van deze Regering nog niet heb bepaald. Verder wil ik de heer Vanhengel aanmanen tot enige voorzichtigheid. Hij mag niet vergeten dat rekening moet worden gehouden met het geld dat via de casino's zal binnenstromen.

**De heer Guy Vanhengel**. — Mijnheer De Voorzitter, ik wil besluiten. Ik stel vast dat de Minister een en ander wil verbloemen door een positieve rating naar voren te schuiven. Het onderzoek is echter op verzoek van de Minister verricht en heeft 1,2 miljoen gekost. Dat lezen wij in de kranten. Ik vraag mij echter af wat de bedoeling was van de Minister. Het is toch niet mogelijk dat hij die studie liet verrichten uitsluitend om in dit debat met goed nieuws te kunnen uitpakken.

**De heer Leo Goovaerts**. — Toch wel.

**De heer Guy Vanhengel**. — Ik denk niet dat de Minister het zo ver zou drijven. De Minister heeft ongetwijfeld opdracht gegeven tot die studie omdat hij in de toekomst nog meer leningen moet aangaan. Het is dan handig om te kunnen uitpakken met een goede rating. Dit staat echter in schril contrast met het regeerakkoord dat bepaalt dat wij ons in de eerste plaats moeten richten tot de federale overheid om de middelen te krijgen waarop omwille van zijn hoofdstedelijke functie Brussel recht heeft. Hier wordt met andere woorden geïmproviseerd. Het doet mij ook denken aan de problematiek rond de casino's. De ontvangsten die men langs die kant wil binnenhalen, zijn trouwens in deze begroting opgenomen. Het gaat hier om een economische activiteit die men enkel zou mogen gedogen, zoals dit ook het geval is voor de prostitutie of voor drugverkoop in Nederland en ook reeds op kleinere schaal in Brussel. De Brusselse overheid stapt nu echter over naar actieve propaganda voor goktempels.

**M. Alain Zenner**. — C'est scandaleux. Votre comparaison est de mauvais goût!

**De heer Guy Vanhengel**. — Men doet nu een beroep op het instrument «casino» om een beleid mogelijk te maken. Dit zweemt naar decadentie. Dit is overigens de algemene indruk die ik heb van deze begroting. (*Applaus.*)

**De heer Walter Vandenbossche**. — Dat u aanstuurt op regeringsdeelname, zogenoemd omwille van de solidariteit, dat is pas decadent.

**M. le Président**. — La parole est à M. Veldekens.

**M. Benoit Veldekens**. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, la Région vient donc d'être créditée d'un bureau d'études international auquel le Ministre du Budget a demandé de produire, au moment le plus opportun, les résultats d'une évaluation portant sur la gestion financière des six dernières années.

De cette gestion, le PSC ne se désolidarise bien sûr qu'à concurrence d'un sixième, à savoir l'année qui vient de s'écouler et qui fut marquée par l'immobilisme et l'inertie de la majorité actuelle. Et c'est cela, plus qu'un changement spectaculaire d'orientations — comme M. Zenner a essayé de nous le

démontrer — qui explique l'importance mineure des ajustements du premier feuillet.

J'observe d'ailleurs que le satisfecit que vous vous êtes fait délivrer, Monsieur le Ministre, ne porte que sur le degré de confiance que les institutions financières peuvent accorder à la Région et sur la garantie qu'elles ont d'obtenir le remboursement des emprunts qu'elles lui consentent.

Mais je ne doute pas que vous nous en direz davantage dans votre réponse, non sans déplorer que nous n'ayons pu recevoir communication de cette étude, ni eu l'occasion d'en débattre de manière contradictoire au sein de la Commission du Budget.

Je parlais d'inertie de la majorité actuelle, mais il est vrai que je devrais nuancer, dans la mesure où des trois projets d'ordonnance soumis à ce Conseil sur l'ensemble de l'année, deux portaient sur des taxes, majorées pour l'une — les jeux et paris — nouvelles pour la seconde.

Cette dernière, portant sur le déversement des eaux usées, fut d'ailleurs votée dans la précipitation, fin mars, pour que son entrée en vigueur, dès le mois d'avril de cette année, puisse produire le rendement escompté tel qu'inscrit au budget initial pour un montant de 350 millions. Mais dans votre ajustement, vous prévoyez une diminution de 126 millions, plus d'un tiers, de ce rendement sans que nous ayons obtenu à ce sujet une explication vraiment satisfaisante.

Cela pourrait démontrer un certain degré d'improvisation dans les estimations, d'autant plus que les appréhensions que nous avons émises quant à la destination du produit de cette taxe se confirment, puisque nous n'avons toujours pas reçu, à ce jour, communication du programme pluriannuel d'investissements en matière d'épuration des eaux, et ce malgré l'obligation à laquelle le Gouvernement s'était lui-même astreint dans l'ordonnance qui a été adoptée.

Nos doutes sur le caractère exclusif — et longuement débattu — de l'affectation de la taxe au fonds créé pour la gestion et l'épuration des eaux usées sont d'autant moins dissipés que l'ajustement budgétaire prévoit en ses articles 3 à 5 du Budget des Voies et Moyens, repris intégralement et inutilement une seconde fois par les articles 16 à 18 du Budget général des dépenses, des cavaliers budgétaires qui permettront de verser aux recettes générales de la Région les soldes non utilisés des divers fonds organiques.

Nous avons dénoncé cette pratique très discutable, estimant que la particularité des fonds organiques — à l'inverse de ce qu'a dit M. Zenner — n'est pas de constituer des cagnottes ou des réserves plus ou moins dissimulées, mais de permettre, pour certaines matières, une gestion pluriannuelle, les surplus d'une année compensant les moindres recettes ou les dépenses supplémentaires des années qui suivent.

Je citerai l'exemple d'un de ces fonds dont, en quelque sorte, vous prenez la réserve: le fonds d'aide aux entreprises concernées par les prototypes, pour lequel la Région verse des avances récupérables. Ils est évident que, grâce à ce fonds et à son caractère pluriannuel, les montants récupérés à charge des entreprises pour les avances consenties antérieurement vont permettre d'accorder de nouvelles avances à d'autres entreprises. Cette méthode, étalée sur plusieurs années, répond parfaitement à l'objectif du fonds.

En versant les soldes au Trésor, vous privez les entreprises de ces aides, sans compter que vous dérogez aussi à la spécialité budgétaire autant qu'à la loi organique instituant ce fonds. On ne pourrait l'admettre que pour autant que les surplus dégagés par un fonds soient récurrents et inutilisables à moyen et long termes, mais dans ce cas, il serait plus correct de modifier les lois organiques plutôt que de procéder par cavaliers budgétaires.

Dans le registre des ajustements du Budget des Voies et Moyens, j'observe encore — M. Vanhengel a fait la même remarque — la réduction à concurrence de 190 millions, du rendement d'une troisième taxe que vous annonciez depuis des mois, à savoir la taxe sur les immeubles abandonnés destinée, quant à elle, à exercer un effet dissuasif sur certaines formes de spéculation immobilière.

Je crois, Monsieur le Ministre que, malgré vos déclarations en Commission, plus vous avancez dans l'étude de ce dossier, moins vous êtes convaincu vous-même de la praticabilité de cette taxe et de son rendement réel pour le Budget régional. Outre le problème, déjà évoqué, de concurrence avec les taxes communales, il en est un autre qui porte, lui, sur les difficultés de perception, sur les contentieux qu'elle va provoquer et sur le travail administratif supplémentaire qui en résultera. Pourriez-vous me dire quelle évaluation vous avez pu faire à ce stade de ces difficultés et, par exemple, du nombre d'agents de l'administration qui seraient nécessaires pour une perception correcte et intégrale de cette taxe ?

Pour en revenir aux observations générales sur votre gestion budgétaire, vous vous êtes réjoui tout récemment, Monsieur le Ministre, de l'appréciation favorable qu'aurait émis le Conseil supérieur des Finances dans son rapport 1996. Mais cette appréciation est plus nuancée que vous ne le dites puisque le Conseil note que « la Région sera confrontée au cours des années à venir à d'importants défis budgétaires » résultant notamment du « caractère non récurrent » des contributions demandées aux Commissions communautaires. Nous verrons s'il en sera bien ainsi lors de la discussion du prochain budget et si, le cas échéant, vous pourrez nous le confirmer.

En outre, le Conseil supérieur estime que le respect de ses recommandations pourrait être compromis si l'on ne résout pas le problème de la dette débudgétisée, ce qui nécessite selon lui — et je le cite — que « les opérations de refinancement des pouvoirs locaux — y compris les hôpitaux CPAS — effectuées par le Fonds de refinancement des Trésoreries communales puissent être achevées en 1996 dans le cadre des marges initialement proposées ». M. Harmel a longuement évoqué cette question. Quelles que soient les explications que vous donnerez dans votre réponse, un fait est incontournable, à savoir l'augmentation de la capacité d'emprunt du Fonds de refinancement des trésoreries communales.

Cette augmentation nous inquiète très légitimement, car nous savons que la situation financière des communes bruxelloises évolue dans la mauvaise direction, comme le démontre en partie un récent rapport du Crédit Communal.

Le Ministre Picqué a mis en exergue, à l'époque où nous discutons le budget, les charges sociales objectives qui pèsent sur les communes de la première couronne et a plaidé en faveur d'une plus grande solidarité financière entre les communes riches et les communes pauvres. Il avait par ailleurs provoqué au sein de ce Conseil, au début de l'année, un débat sur les fusions de communes. Je pense que son objectif était de tester la volonté de son allié PRL-FDF de s'engager dans la voie de cette solidarité. Je rappelle qu'effectivement une large majorité s'était dégagée pour se prononcer contre d'éventuelles fusions mais en faveur de la solidarité entre les communes.

Dans son accord de majorité initial, le Gouvernement régional avait annoncé le dépôt au 1<sup>er</sup> novembre 1995 de deux ordonnances. La première, destinée à accroître cette solidarité, portait sur la révision des politiques de subsidiation des communes en vue d'y intégrer ce critère de solidarité, tandis que la deuxième portait sur l'allègement de la tutelle. Or, nous sommes le 20 juin et ces deux ordonnances qui semblaient devoir être plus ou moins liées ne sont toujours pas déposées. Sans doute la majorité

actuelle est-elle très divisée sur ce point, comme semble le démontrer la proposition d'ordonnance que vient de déposer une partie des membres de la majorité sur l'allègement de la tutelle. Il semble que, de son côté, le Gouvernement a également élaboré un projet. Aussi voudrais-je que sur ce point le Ministre Chabert ou le Ministre Picqué s'explique car, apparemment, il pose un problème au sein de la majorité.

Entretemps, la situation financière des communes bruxelloises ne s'améliore pas. Selon les estimations du Crédit Communal, les communes bruxelloises devraient certes dégager un boni à l'exercice propre de l'ordre de 900 millions. En revanche, on assisterait à un recul sensible, et pour la deuxième année consécutive, de l'excédent global qui passerait de 5 milliards en 1994 à 3,2 milliards en 1995 et à seulement 1,5 milliard en 1996. De plus, un tiers des communes bruxelloises ne respecteraient plus, en 1996, l'obligation légale de présenter l'exercice global en équilibre, soit six communes dont certaines sont structurellement déficitaires, qui auraient ensemble un mali cumulé de plus de 2 milliards. Les treize communes en boni dégageraient, quant à elles, un excédent plus faible qu'en 1995. Enfin, on assisterait à une réduction sensible des investissements des pouvoirs locaux bruxellois qui passeraient de 11,4 milliards en 1993 à 6,9 milliards, presque la moitié, en 1995.

Le PSC estime donc que si le Gouvernement persiste dans son inertie, la situation financière des communes se dégradera, avec le risque non négligeable — j'avais déjà insisté sur ce point lors de la discussion du budget initial pour l'année 1996 — de voir le déficit des communes se répercuter sur les finances régionales et aggraver l'endettement de la Région via le Fonds de refinancement des trésoreries communales, d'autant plus que l'on sait que le Gouvernement peut toujours décider, à un moment où à un autre, que telle créance à charge de telle commune n'est pas recouvrable et, par conséquent, l'abandonner. La charge en retombe alors sur le Fonds de refinancement. Le Ministre Picqué avait admis qu'on pouvait améliorer et rendre plus rigoureux le contrôle des finances communales et de la gestion des communes. Mais l'absence de gestion, l'absence de décision et d'initiatives expliquent notre inquiétude quant à l'évolution de ce fonds et ce, à la suite de l'augmentation très substantielle de sa capacité d'emprunt.

Je voudrais évoquer un dernier point à propos duquel j'ai souvent eu l'occasion d'interpeller le Gouvernement, à savoir la fonction publique et plus particulièrement, le processus de statutarisation des agents contractuels. Comme vous le savez, Monsieur le Ministre, un accord avec les organisations syndicales vient enfin d'intervenir cette semaine sur le plan d'accompagnement social. En ce qui concerne le premier concours de niveau I — malgré la clause d'expérience professionnelle utile — plus de 1 000 candidats extérieurs se sont inscrits parallèlement à 300 agents contractuels. Certains postes de travail devront donc être prévus pour ces candidats extérieurs. Par ailleurs, le plan social prévoit, je m'en réjouis, des mesures afin de sécuriser les contractuels qui n'auraient pas satisfait aux examens ou ne seraient pas classés en ordre utile. Dès lors, Monsieur le Ministre, je me demande comment vous concilierez au niveau budgétaire, cet impératif avec la règle que vous vous étiez fixée dans votre budget initial, à savoir ne remplacer qu'un départ naturel sur deux, règle qui entraînerait une réduction de 1,5 pour cent de la masse salariale. Je souhaiterais obtenir des précisions en la matière. Cette question sera probablement prévue dans le second ajustement budgétaire mais selon moi, Monsieur le Ministre, vous devriez déjà être en mesure d'estimer l'impact budgétaire de ce plan d'accompagnement social.

En conclusion, Monsieur le Ministre, si l'ajustement proposé ne change pas grand-chose à la situation, c'est faute de dynamisme au niveau de votre gestion et non pour cause d'une

gestion plus rigoureuse, comme M. Zenner a maladroitement tenté de l'expliquer. Voilà la raison pour laquelle le PSC votera contre cet ajustement. (*Applaudissements sur les bancs du PSC.*)

**De Voorzitter.** — Het woord is aan de heer Gatz.

**De heer Sven Gatz.** — Mijnheer de Voorzitter, bij het doornemen van deze begrotingsaanpassing ben ik tot de vaststelling gekomen dat ze eigenlijk weinig echt politieke, maar vooral eerder technische elementen bevat. Dit wil echter niet zeggen dat we vandaag een louter administratief document bespreken. De begroting is en blijft immers een beleidsdocument. Mijn algemene indruk is eerder positief. We kunnen moeilijk ontkennen dat de ontvangsten op 40 miljoen meer kunnen worden geraamd en dit kan de politieke armslag van het Gewest alleen maar vergroten. De VU-fractie stelt ook vast dat de onzekerheid over de terugbetaling van de trekkingsrechten, meer bepaald door de COCOF, is weggenomen. Op het vlak van de uitgaven vernam ik graag van de Minister of de 246 miljoen die weggelaten zijn na de splitsing van de provincie Brabant enkel en alleen te wijten zijn aan het feit dat de bedragen nu naar de juiste begrotingsposten zijn doorgeschoven, zoals in het verslag staat, dan wel of er van een werkelijke overbudgettering sprake was en of er voor het Brusselse Gewest echt niet een beetje winst in zit.

Uit het verslag van de Commissiewerkzaamheden blijkt dat er heel wat discussie was over de hergroepering van de schuld voor meer dan 1 miljard. Kan de Minister hierover nogmaals meer duidelijkheid verschaffen? Was dit werkelijk nodig? Was het opportuun? Zo ja, waarom gebeurde het dan niet bij de opmaak van de begroting zelf?

Ik wil nu iets langer stilstaan bij het hoofdstuk over de huisvesting. Ik begin met een algemene opmerking, die in de commissie blijkbaar ook aan bod is gekomen. De fameuze meeruitgaven voor sociale huisvesting van 571,9 miljoen kan wellicht perfect worden verklaard. Kan de Minister hierover details geven?

Zoals gezegd is een begrotingscontrole niet alleen een kwestie van cijfertjes, maar ook een beleidsdaad. Ik wil dan ook iets langer stilstaan bij de specifieke begrotingspost «bevordering van de huisvesting» en daarover een aantal vrij precieze vragen stellen. Mag ik de Minister dan ook vragen deze aan zijn collega bevoegd voor Huisvesting door te spelen?

De Regering beschikt over een dienst die de Huisvestingsbeurs, de Bourse du Logement, wordt genoemd. Zij heeft deze overgenomen van de agglomeratie en er werken nog 11 van de oorspronkelijke 19 mensen. Personeelsleden die weggaan worden niet vervangen en ik vraag me dan ook af of deze dienst stervende is en of het logisch is dat de begrotingspost voor de bevordering van de huisvesting zo weinig evolueert. De Huisvestingsbeurs staat in voor het verwerven van adressen om in de Brusselse wijken het koop- en huuraanbod in kaart te brengen via de zogenaamde «zonards». De Huisvestingsbeurs verzorgt ook het contact met het publiek dat binnen bepaalde grenzen van deze informatie gebruik kan maken. Tussen de Huisvestingsbeurs en het publiek bevindt zich het Huisvestingskruispunt, le Carrefour du Logement. Vreemd genoeg is dit een vzw die welgeteld één persoon tewerkstelt. Deze vzw beheert het adresbestand, maar het publiek heeft er geen toegang toe. De vzw werkt met aangesloten verenigingen met een openbaar of een semi-openbaar karakter. Het gaat hierbij over 11 OCMW's en verscheidene tientallen verenigingen die actief zijn in de sector van de huisvesting of de stadsvernieuwing. In de Regeringsverklaring staat uitdrukkelijk vermeld dat men nieuwe inwoners wil aantrekken en de bestaande behouden. Dat is een nobel streven waar de VU-fractie, en naar ik aanneem alle aanwezigen, achter staan. De werking van de Huisvestingsbeurs levert echter heel wat problemen op. De gegevens waarover deze dienst be-

schikt zijn zeer beperkt, aangezien enkel met de informatie van de «zonards» wordt gewerkt. Ze zijn ook snel voorbijgestreefd. Paradoxaal is wel dat één derde van de huisvestingsambtenaren van het Gewest bij de werking van deze dienst betrokken zijn. Dat in de administratie de vraag naar de economische rentabiliteit en haalbaarheid van de dienst rijst, is dan ook niet onlogisch. Mijs inziens is dit echter niet de juiste vraag. We moeten ons niet afvragen of de dienst economisch rendabel is, maar wel vanaf wanneer hij dat is en wat hij nodig heeft om goed te kunnen werken. En zo zijn we terug bij de begrotingscontrole waarin ik op deze post weinig beweging zie.

Men kan het kind toch niet met het badwater weggooien.

Ik heb ook enkele vragen bij de kwaliteit van de dienstverlening van deze diensten, ook op taalvlak. Ik wil niet op ambtenaren schieten. De diensten werken trouwens niet zo slecht, maar toch is de service in het Nederlands voor veel verbetering vatbaar. Men moet al zeer assertief zijn om als Nederlandstalige informatie in het Nederlands te krijgen.

Ik heb enkele precieze vragen in het kader van dit begrotingsdebat voor de staatssecretaris bevoegd voor de sociale huisvesting. Is de Regering van oordeel dat de «beurs» en het «kruispunt» naar behoren werken? Wat doet zij om de werking te verbeteren, ook op budgettair vlak? Is de staatssecretaris van oordeel dat de Nederlandstalige Brusselaars door de diensten behoorlijk in hun taal kunnen worden geholpen? Vindt de staatssecretaris het niet nodig om ook de privé-sector bij de werking van de diensten te betrekken? Indien er mensen aan het loket komen, moeten zij immers ook effectief geholpen worden. Of is het een beleidsoptie de diensten te beperken tot het openbaar initiatief? Dit is geen ideologische, maar een louter pragmatische bedenking. Is het ook een expliciete beleidsoptie om enkel voor de lage sociale klassen te werken? Ook dit is louter een vraag. Ik spreek hierover geen waarde-oordeel uit. Waarom is er een vzw «kruispunt» en een dienst «beurs»? Deze twee diensten doen immers bijna hetzelfde werk. Zouden die diensten bovendien niet beter worden ondergebracht in de Brusselse Gewestelijke Huisvestingsmaatschappij?

Mijn opmerkingen bij de begroting beperken zich dus niet tot de droge cijfers, maar gaan in op het gevoerde beleid. Ik verwacht antwoorden op mijn vragen, maar ik neem aan dat die er zullen komen. De Volksunie-fractie zal de begrotingsaanpassing goedkeuren. (*Applaus.*)

**M. le Président.** — La parole est à M. de Patoul.

**M. Serge de Patoul.** — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, je limiterai mon intervention à trois points.

Tout d'abord, en ce qui concerne les recettes, il serait intéressant de faire le point, lors du prochain ajustement, sur deux types de recettes: d'une part, la taxe régionale, l'ex-PSU, qui me semble quelque peu surestimée et, d'autre part les droits de succession, qui me paraissent légèrement sous-estimés. Nous avons eu une longue discussion en Commission à ce sujet. De toute façon, sur l'ensemble des recettes, la différence ne sera pas très importante.

Le deuxième point concerne le problème de la dette, assez importante, à laquelle est liée la question des charges d'intérêts. Le calcul de ces charges d'intérêts devrait être effectué de façon approfondie, en particulier en Commission car il s'agit d'un problème très technique. En effet, les taux sont relativement bas et je me demande dans quelle mesure nous ne pourrions pas réaliser des économies, en termes de coût des charges, en renégociant certains taux d'intérêts...

**M. Jos Chabert**, Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures. — Cela se fait tous les jours !

**M. Serge de Patoul**. — C'est une bonne nouvelle, Monsieur le Ministre. Ce point est très important.

Le troisième point, sur lequel je compte m'étendre un peu plus longuement et que M. Veldekens a également abordé, concerne le problème de l'imposition des immeubles à l'abandon. Vous avez donc diminué le rendement de cet impôt, qui doit encore être créé. Cela ne me choque nullement. Je vais m'en expliquer dans quelques instants.

Il me paraît en tout cas tout à fait urgent que nous traitions cette problématique. Je précise au passage qu'il devrait plutôt, à mes yeux, s'agir d'une taxe sur l'inoccupation de longue durée, qui précède toujours l'abandon. Il vaut mieux agir quand l'immeuble se trouve encore dans un état convenable et ne pas attendre que la situation se dégrade au point que l'ont soit quasiment confronté à une obligation de destruction.

Vous nous avez expliqué en Commission qu'il était difficile d'élaborer un texte adéquat visant les propriétaires de mauvaise foi. Je conçois très bien cette difficulté.

J'ai d'ailleurs déposé deux propositions sur le sujet. Il me paraît néanmoins urgent, je le répète, que nous traitions ce problème et que nous légiférions en la matière.

J'attire votre attention, Monsieur le Ministre, sur le fait que l'objectif à poursuivre est moins l'obtention d'un rendement fiscal que la modification du comportement des propriétaires. En d'autres termes, si la législation fiscale ne produisait aucun rendement, cela ne me poserait aucun problème. En effet, cela signifierait qu'un certain nombre de propriétaires auraient adopté un comportement différent.

Il est inadmissible que des propriétaires laissent leur bien se détériorer. Il s'agit souvent de spéculateurs, qui causent ainsi un réel préjudice aux propriétaires voisins. Ce comportement pénalise les personnes de bonne foi. Nous serons appelés à faire comprendre qu'un propriétaire ne peut pas faire tout et n'importe quoi avec son bien.

Certes, un propriétaire a des droits sur son bien, mais il n'a pas nécessairement un droit absolu.

Si nous parvenions à corriger cette situation — ce qui ne se fera pas du jour au lendemain — nous pourrions faire revenir des habitants dans certains quartiers et, par ce biais, récupérer une recette fiscale. De façon globale, nous devons poursuivre cet objectif. Je demande donc au Ministre et à la commission compétente de s'atteler au travail dans les plus brefs délais. (*Applaudissements sur les bancs PRL-FDF.*)

**M. le Président**. — La parole est à M. Drouart.

**M. André Drouart**. — Monsieur le Président, tout à l'heure, le Ministre expliquait à M. Deby qu'il laissait volontairement quelques petites erreurs dans le budget afin que l'opposition puisse les relever.

**M. Jos Chabert**, Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures. — C'était une boutade !

**M. André Drouart**. — Au-delà des erreurs budgétaires, tout Gouvernement, quel qu'il soit, en commet d'autres, ce qui donne à l'opposition l'occasion de réagir. Je pense en particulier, à l'esprit, à la non-application de certaines lois.

Je remettrai sur la table un problème que j'ai déjà évoqué à cette tribune et qui concerne la fameuse application incorrecte des accords de la Saint-Michel et de la Saint-Quentin. Ces accords, très importants pour nos institutions, ont aussi permis d'apporter des corrections tout à fait indispensables à une très mauvaise loi de financement, n'en déplaise à Mme Dupuis. En effet, cette loi a pour principal défaut de ne pas apporter de moyens suffisants aux Communautés. La Communauté flamande a trouvé la solution — ce qui n'est pas compliqué — en fusionnant les budgets régional et communautaire. Pratiquement, en Flandre depuis le vote de cette loi de financement, des transferts importants d'argent sont opérés du budget régional vers le budget communautaire.

La situation est beaucoup plus complexe en Communauté française puisque celle-ci est composée de trois quarts de Wallons et d'un quart de Bruxellois francophones. Un double accord est dès lors nécessaire — celui des francophones wallons et des francophones bruxellois — pour accorder des moyens supplémentaires à la Communauté française. C'est grâce aux accords de la Saint-Michel et de la Saint-Quentin que des moyens supplémentaires, insuffisants mais tout à fait indispensables, ont pu être dégagés.

En cette fin d'année scolaire, je me permets de rappeler le mouvement social sans précédent qui a bouleversé le monde de l'enseignement. J'ai reçu aujourd'hui même une réponse à une question écrite, qui précise les retenues salariales pour jours de grève des enseignants. Ce renseignement pourrait vous intéresser, Monsieur le Ministre, si l'Administration bruxelloise entamait un jour un mouvement de grève aussi important. De septembre 1995 à fin mars 1996, soit sur sept mois d'année scolaire — nous ne disposons pas encore des données pour les trois derniers mois — des retenues salariales ont été opérées pour un montant de 600 millions. Cela montre l'importance de ce conflit social.

Ces accords de la Saint-Michel et de la Saint-Quentin — dont le premier objectif, j'y insiste, était de refinancer la Communauté française et la Communauté flamande compte tenu d'une mauvaise loi de financement — ont fait l'objet d'une négligence de la part du Ministre du Budget de la Communauté française.

Le dernier — ne l'oublions pas — est aussi, et ce n'est pas un hasard, Ministre du Budget de la Région wallonne. De par cette négligence, la Communauté française a été spoliée d'1,2 milliard : 930 millions du budget de la Région wallonne, et 270 millions du budget des institutions bruxelloises.

Nous nous trouvons donc devant l'obligation de rembourser 270 millions à la Communauté française. Je vous avais interpellé à ce sujet et vous m'aviez répondu qu'il était hors de question que ce soit la Région bruxelloise qui rembourse ces 270 millions, ce devrait être la COCOF. Nous en avons d'ailleurs eu la confirmation dans la modification budgétaire de la COCOF. Je voudrais, Monsieur le Ministre du Budget, vous dire combien, pour nous, cette décision est inacceptable, à la fois en termes budgétaires et en termes politiques.

Tout d'abord, en termes budgétaires. Faut-il vous rappeler que la COCOF vit essentiellement de dotations et non pas de recettes propres. Elle a tout simplement pris le parti d'augmenter son déficit, ce qui est grave pour les francophones bruxellois. Je n'ai pas peur de le dire ici dans une institution bicommunautaire.

C'est également grave en termes budgétaires parce que 270 millions, c'est une somme importante pour la COCOF dont le budget global n'est que de 8 milliards. C'est toujours inacceptable en termes budgétaires parce que, souvenez-vous, la COCOF a aidé la Région en lui rétrocédant près de 670 millions de recettes, somme inscrite dans votre budget régional et qui a fait l'objet

d'une modification budgétaire aujourd'hui. Il y a donc eu une aide de la COCOF. Et la COCON a d'ailleurs également apporté son aide à la Région.

Cette rétrocession de 270 millions par la COCOF est pour nous inacceptable en termes politiques parce que la COCOF gère — ou devrait gérer, devrais-je dire, car un certain nombre de décrets ne sont pas d'application — essentiellement des besoins sociaux. Si vous me dites aujourd'hui que l'ensemble des besoins sociaux à Bruxelles sont rencontrés, je pourrais alors accepter cette rétrocession d'argent de la COCOF vers la Région. Mais, que ce soit dans les secteurs de l'aide aux personnes, de la santé ou de la formation professionnelle — faut-il rappeler le taux de chômage élevé particulièrement pour les jeunes et les femmes de notre Région —, vous conviendrez que les besoins sont énormes et ils sont, pour les écologistes, une priorité politique qui n'est pas remplie. Nous considérons donc qu'il faut des moyens financiers pour rencontrer ces besoins et que c'est la Région qui doit faire un effort budgétaire de même que la Commission communautaire néerlandophone, proportionnellement suivant la clef 80/20.

Il est vrai que ce sont des choix politiques. Ceux-ci sont clairement inscrits dans l'amendement que nous avons déposé. Nous y exposons les raisons pour lesquelles cet effort doit être régional.

Comme à toute diminution des recettes doit correspondre une diminution équivalente des dépenses, nous avons supprimé un certain nombre de dépenses qui ne sont pas, à nos yeux, des priorités, que ce soit par exemple au niveau du budget des relations internationales, ou encore de la publication de *Brussels Today*, cette fameuse revue que nombre de conseillers, et pas seulement de la majorité, ont déjà critiquée. Faut-il rappeler nos critiques très acérées par rapport aux grands travaux inutiles que pourrait constituer la prolongation du métro vers Erasme, les nombreux frais d'étude prévus à cet égard ? Je ne cite que ces deux exemples mais il y en a une série d'autres.

Je terminerai par un fait significatif en liaison avec ce qui précède, Monsieur le Ministre. Actuellement, nous discutons, au sein de la Commission communautaire française, les modifications budgétaires de la COCOF.

L'on y retrouve le problème des 270 millions que je viens d'évoquer. Quelle n'est pas notre surprise, en tant que parlementaires de l'opposition, de constater que, malgré la présence de Ministres siégeant tant au sein du Gouvernement de la Région bruxelloise qu'au sein du Collège de la Commission communautaire française, des chiffres qui devraient être identiques dans ces deux budgets une fois de plus, sont différents.

Bien sûr, au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale, MM. Chabert et Picqué y sont attentifs, de même que le Ministre-Président du Collège, le libéral M. Hasquin. Mais ne serait-il pas utile qu'il y ait une concertation entre les cabinets ? Vous n'ignorez pas que votre budget régional devra faire l'objet d'une seconde modification budgétaire afin d'aligner les chiffres correctement par rapport à cette problématique complexe. Toutefois, un minimum de concertation s'impose. Cela illustre à nouveau, indirectement, un manque de dialogue, de projet politique de votre Gouvernement. Cela, même si c'était anecdotique, était important à souligner pour expliquer, une fois de plus, la crise, le malaise et la non-gestion de vos Gouvernements, mono-communautaire à la COCOF ou bicommunautaire à la Région de Bruxelles-Capitale. (*Applaudissements sur les bancs ECOLO.*)

**M. le Président.** — La parole est à M. Matagne.

**M. Georges Matagne.** — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, j'ai mené de braves types au

combat, j'ai partagé la vie et ses problèmes avec d'autres travailleurs, j'ai écouté les doléances de mes clients en tant qu'indépendant.

Mon intention n'est nullement d'analyser tous les ajustements budgétaires. Je voudrais attirer votre attention sur l'appréciation portée sur les pays européens par le *World Economic Forum* et reprise dans le *Courrier de la Bourse*. Par rapport à un classement mondial, l'Allemagne chute de la 6<sup>e</sup> à la 21<sup>e</sup> place derrière, Chili, la Thaïlande et la Corée; la France passe de la 17<sup>e</sup> à la 23<sup>e</sup> place; la Belgique recule à la 29<sup>e</sup> place; le Royaume Uni progresse légèrement montant de la 16<sup>e</sup> à la 15<sup>e</sup> place.

La grande exception est sans conteste le Grand Duché de Luxembourg qui occupe la 5<sup>e</sup> place du classement mondial.

Les explications fournies par les experts du Forum économique mondial sont les suivantes : excès des prélèvements fiscaux, rigidité affectant le fonctionnement du travail, réduction relative des dépenses affectées aux recherches et au développement.

Les différents types d'analyse économique que se soit de l'OCDE, du Fonds monétaire international ou de la Banque mondiale ne font que confirmer ce que nous savons déjà mais que la plupart des responsables politiques et syndicaux s'obstinent à ignorer; à savoir que nous vivons au-dessus de nos moyens. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un coup d'œil sur les budgets de notre pays; le solde est déficitaire à tous les niveaux que se soit le fédéral, régional ou communal. L'énorme dette publique qui pèse lourdement sur notre économie en est la suite marquante.

Le modèle social qui fit notre orgueil et notre fierté a pu être construit sur des bases économiques qui n'existent plus.

Grâce au monopole de la recherche scientifique et au développement industriel, que nous avons partagé avec les Etats-Unis, l'Europe et la Belgique ont bénéficié pendant trois siècles d'une rente de situation qui nous a permis d'atteindre le niveau de vie, de protection sociale et de liberté qui font l'envie du reste de la planète. La mondialisation progressive de l'économie et l'émergence de nouveaux centres de développement ont mis fin à ce monopole. Hélas, il semble que nous dormions sur nos lauriers, laissant à d'autres le soin de continuer la progression que nous avons commencée.

Une conclusion s'impose : il faut réduire les charges sociales pesant sur les entreprises.

Cela ne pourra se faire que si chacun d'entre nous cesse de se considérer, de se comporter en « assisté social » quels que soient les revenus dont il dispose.

Il faut que l'on cesse de gaspiller des milliards pour des centres de guidance, de lutte contre la pauvreté, d'accueil d'étrangers extra-européens, des centres d'intégration, de lutte contre l'échec scolaire, etc. Tous ces centres sont parfaitement inutiles et servent surtout à caser des petits copains, à soigner le clientélisme des partis au pouvoir. On ne cherche pas à lutter contre les causes de la pauvreté; on gère celle-ci et, beaucoup plus grave, on « l'exploite ».

Il faut cesser les aides stupides à des pays du tiers monde en proie à des guerres intérieures. Beaucoup de ces pays, parmi les plus pauvres, disposent d'une armée moderne équipée d'armes sophistiquées. Toutes les aides que nous leurs accordons servent surtout à payer les factures des marchands de canons.

Toutes ces sommes considérables ainsi dépensées doivent impérativement servir à la recherche. Si l'on veut maintenir des salaires convenables pour des emplois stables, les améliorer, il faut donner à nos ouvriers, considérés comme les meilleurs du monde que ce soit en conscience professionnelle, en qualification ou en taux de productivité, des outils nouveaux, performants

de technologie moderne, leur permettant d'appliquer une valeur ajoutée importante aux produits fabriqués. Il faut rendre à ces travailleurs la fierté d'œuvrer dans une entreprise saine, prospère, en développement constant.

Voilà le courage politique qu'il faut avoir sous peine de voir notre pays réduit à une dépendance totale. Voilà ce qu'il faut dire à nos compatriotes, leur expliquer.

J'ai parlé de courage et c'est vrai. Il nous faut réapprendre le courage, celui d'affronter la vie, la lutte pour ne pas devenir ce que Nietzsche appelait « l'homme médiocre, petit crabe incrusté dans un état totalitaire et tentaculaire, préférant la sécurité dans l'esclavage plutôt que la liberté dans la lutte ».

Tant que les partis, les hommes au pouvoir ne modifieront pas fondamentalement leur politique, n'oseront pas prendre des décisions égratignant peut-être une certaine frange de leur électorat, le Front National ne pourra approuver, à aucun niveau, les budgets présentés.

**M. le Président.** — La parole est à M. Galand.

**M. Paul Galand.** — Monsieur le Président, je tiens à préciser qu'opposer les pauvres et les ouvriers est un scandale; en effet, beaucoup de pauvres sont des ouvriers qui ont perdu leur travail.

**M. le Président.** — La liste des orateurs est close.

Nous poursuivrons cette discussion demain matin par les interpellations jointes aux budgets.

La séance du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

Prochaine séance plénière le vendredi 21 juin 1996.

Volgende plenaire vergadering op vrijdag 21 juni 1996.

— *La séance plénière est levée à 18 h 15.*

*De plenaire vergadering wordt om 18 u. 15 gesloten.*

## ANNEXES

### COUR D'ARBITRAGE

**En application de l'article 76 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, la Cour d'arbitrage notifie :**

— le recours en annulation partielle du décret de la Communauté flamande du 22 décembre 1995 portant modification de certaines dispositions du Titre I et du Titre II des décrets relatifs à la radiodiffusion et à la télévision, coordonnés le 25 janvier 1995, introduit par H. Van Den Steen, F. Huybrechts et A. Gekière (n° 956 du rôle);

— les recours en annulation partielle et les demandes de suspension partielle du décret de la Communauté flamande du 22 décembre 1995 portant modification de certaines dispositions du Titre I et du Titre II des décrets relatifs à la radiodiffusion et à la télévision, coordonnés le 25 janvier 1995 (n°s 963, 964 et 966 du rôle).

*Pour information.*

**En application de l'article 77 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, la Cour d'arbitrage notifie :**

— les questions préjudicielles concernant le décret de la Région flamande du 2 juillet 1981 relatif à la prévention et à la gestion des déchets, notamment le chapitre IV, section 5, posées par le Conseil d'Etat (n°s 952 et 953 du rôle);

— les questions préjudicielles concernant l'article 58, alinéa 2, de la loi du 8 avril 1965 relative à la protection de la jeunesse, posées par la Cour d'appel de Gand et le Tribunal de la jeunesse de Liège (n°s 943 et 955 du rôle);

— les questions préjudicielles concernant les règles légales applicables à l'expertise en matière pénale, plus particulièrement les articles 43, 44 et 148 du Code d'instruction criminelle, posée par le Tribunal correctionnel de Bruxelles (n° 957 du rôle).

*Pour information.*

**En application de l'article 113 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, la Cour d'arbitrage notifie les arrêts suivants :**

— arrêt n° 35/96 rendu le 6 juin 1996 :

• le recours en annulation de l'article 315, alinéa 2, du Code judiciaire (les articles 143 et 146 de la loi du 21 décembre 1994 portant des dispositions sociales et diverses), introduit par M. Martens (n° 852 du rôle);

— arrêt n° 36/96 rendu le 6 juin 1996 :

• la question préjudicielle relative à l'article 319, § 3, du Code civil, posée par le Tribunal de première instance d'Anvers (n° 884 du rôle);

— arrêt n° 37/96 rendu le 13 juin 1996 :

• les recours en annulation de l'article 21 de la loi du 21 décembre 1994 portant des dispositions sociales et diverses, introduits par l'Association professionnelle belge des urologues et

## BIJLAGEN

### ARBITRAGEHOF

**In uitvoering van artikel 76 van de bijzondere wet van 6 januari 1989 op het Arbitragehof, geeft het Arbitragehof kennis van :**

— het beroep tot gedeeltelijke vernietiging van het decreet van de Vlaamse Gemeenschap van 22 december 1995 tot wijziging van sommige bepalingen van Titel I en Titel II van de decreten betreffende de radio-omroep en de televisie, gecoördineerd op 25 januari 1995, ingesteld door H. Van De Steen, F. Huybrechts en A. Gekière (nr. 956 van de rol).

— de beroepen tot gedeeltelijke vernietiging en de vorderingen tot gedeeltelijke schorsing van het decreet van de Vlaamse Gemeenschap van 22 december 1995 tot wijziging van sommige bepalingen van Titel I en Titel II van de decreten betreffende de radio-omroep en de televisie, gecoördineerd op 25 januari 1995 (nrs. 963, 964 en 966 van de rol).

*Ter informatie.*

**In uitvoering van artikel 77 van de bijzondere wet van 6 januari 1989 op het Arbitragehof, geeft het Arbitragehof kennis van :**

— de prejudiciële vragen over het decreet van het Vlaamse Gewest van 2 juli 1981 betreffende de voorkoming en het beheer van afvalstoffen, inzonderheid hoofdstuk IV, afdeling 5, gesteld door de Raad van State (nrs. 952 en 953 van de rol);

— de prejudiciële vragen over artikel 58, tweede lid, van de wet van 8 april 1965 betreffende de jeugdbescherming, gesteld door het Hof van Beroep te Gent en de Jeugdrechtbank te Luik (nrs. 943 en 955 van de rol);

— de prejudiciële vraag betreffende de wettelijke regels die toepasselijk zijn op het deskundigenonderzoek in strafzaken, inzonderheid de artikelen 43, 44 en 148 van het Wetboek van Strafvordering, gesteld door de Correctionele Rechtbank te Brussel (nr. 957 van de rol).

*Ter informatie.*

**In uitvoering van artikel 113 van de bijzondere wet van 6 januari 1989 op het Arbitragehof, geeft het Arbitragehof kennis van de volgende arresten :**

— arrest nr. 35/96 uitgesproken op 6 juni 1996, in zake :

• het beroep tot vernietiging van artikel 315, tweede lid, van het Gerechtelijk Wetboek (de artikelen 143 en 146 van de wet van 21 december 1994 houdende sociale en diverse bepalingen), ingesteld door M. Martens (nr. 852 van de rol);

— arrest nr. 36/96 uitgesproken op 6 juni 1996, in zake :

• de prejudiciële vraag betreffende artikel 319, § 3, van het Burgerlijk Wetboek, gesteld door de Rechtbank van eerste aanleg te Antwerpen (nr. 884 van de rol);

— arrest nr. 37/96 uitgesproken op 6 juni 1996, in zake :

• de beroepen tot vernietiging van artikel 21 van de wet van 21 december 1994 houdende sociale en diverse bepalingen, ingesteld door de Belgisch Beroepsvereniging van Urologen en door het

par le Groupement des unions professionnelles belges de médecins spécialistes (nos 861 et 862 du rôle).

*Pour information.*

**Délibération budgétaire :**

— le Gouvernement transmet, en exécution de l'article 15 des lois coordonnées du 17 juillet 1991 sur la comptabilité de l'Etat, une copie de l'arrêté ministériel du 30 mai 1996 modifiant le budget administratif 1996 par le transfert de crédits entre allocations de base du programme 0 de la division 09.

*Pour information.*

Verbond der Belgische Beroepsverenigingen van Geneesheren-specialisten (nrs. 861 en 862 van de rol).

*Ter informatie.*

**Begrotingsberaadslaging :**

— de Regering zendt, in uitvoering van artikel 15 van de gecoördineerde wetten van 17 juli 1991 op de Rijkscomptabiliteit, een afschrift van het ministerieel besluit van 30 mei 1996 tot wijziging van de administratieve begroting 1996 door overdracht van kredieten tussen de basisallocaties van programma 0 van afdeling 09.

*Ter informatie.*